

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 mai 2023

Date : Mardi 2 mai 2023

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, il est 18 h 33 et je déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte. Ce conseil d'arrondissement est public. Merci aux personnes qui nous ont rejoints dans le public.

Quelques mots d'introduction avec des actualités de l'arrondissement. Nous étions quelques-uns, ce matin, pour l'inauguration de l'esplanade Toni MORRISON qui se situe aux abords du collège Gisèle Halimi, dans le quartier de Gerland. C'était un très beau moment avec les collégiens et les collégiennes qui ont travaillé sur cette figure qu'est Toni MORRISON, autrice afro-américaine, première afro-américaine à avoir reçu le prix Nobel de littérature en 1993. C'était un beau moment partagé avec les élèves qui ont pu travailler sur la vie de Toni MORRISON.

Nouvelle cérémonie, ce sera le mardi 9 mai et ce sera la commémoration de la fin de la guerre 39-45. Là, nous nous réunirons dans la cour du Centre Berthelot. Ce sont les CM2 qui vont participer au maniement des drapeaux aux côtés des porte-drapeaux et c'est une nouveauté pour cette cérémonie. Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

Autre annonce, il s'agit du Festival des cuisines du monde qui se tiendra le 14 mai dans le quartier de la Guillotière, plus précisément autour de la place Gabriel Péri et du cours Gambetta. C'est un événement organisé par le conseil de quartier, mais aussi les mairies du 3^e et du 7^e arrondissement, des associations et puis des bénévoles citoyens. Il s'agira de se réunir dans ce quartier autour de la nourriture, et notamment des cuisines du monde, avec 22 restaurateurs qui vont participer à cet événement.

Avant d'entamer ce conseil d'arrondissement, je voulais aussi dire quand même quelques mots sur la journée d'hier et tout ce qu'il s'est passé à Lyon, et notamment dans le 7^e arrondissement. Déjà, saluer le mouvement social puisque des milliers de personnes se sont réunies à Lyon, et cela montre que la mobilisation ne faiblit pas face à la réforme des retraites, malgré l'aveuglement du Gouvernement qui fait semblant de ne pas voir cette opposition massive dans le pays. Donc une belle mobilisation sur Lyon mais aussi, et je le déplore fortement, beaucoup de violences et de dégradations dans notre arrondissement. Aujourd'hui, dans le 7^e arrondissement, c'était un paysage de désolation qui s'offrait à nous. Je suis allée ce matin, avec le Maire Grégory DOUCET, à la rencontre des commerçants. Je suis retournée cet après-midi, avec Clément ESCARAVAGE, et tous déploraient des dégradations, des vols et des choses qui n'ont, à mon sens, pas lieu d'être dans ce type de manifestation, surtout que cela gêne le message principal qui était celui contre la réforme des retraites. Évidemment, j'apporte tout mon soutien à ces commerçants et je note aussi ce qu'ils ont dit de manière assez unanime, c'est la solidarité des habitants du 7^e arrondissement qui sont descendus les voir, prendre des nouvelles, qui ont pu prendre des photos, parfois protéger les commerces du pillage. Voilà. Je reconnais en tout cas bien là l'esprit de solidarité des habitants du 7^e arrondissement et je les remercie par la même occasion.

Voilà ce que je voulais vous dire en mot d'introduction.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Avant de débiter, il faut que nous désignons un secrétaire ou une secrétaire de séance, et je vous propose la candidature de Madame Lucie VACHER.
Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que Madame VACHER soit notre secrétaire de séance ?
Non. Madame VACHER, je vous en prie, pour l'appel.

Mme VACHER : Merci et bonjour.

- **Appel nominal**

PRÉSENTS :

M. BOSETTI, Mme BREUIL, M. CHENAUX, Mme DE LAURENS, Mme DUBOT, M. ESCARAVAGE, M. FEKRANE, Mme GRIES, Mme HENOCQUE, Mme LÉCLUSE, M. MIACHON DEBARD, M. MONOT, M. ORGOGOZO, Mme PASIECZNIK, Mme TOMIC, M. VOITURIER, Mme WIBER, Mme VACHER.

EXCUSÉS :

M. CHIH
M. DOSSUS
Mme GALLICE
M. MICHAUD
Mme PECOURT
Mme RAMIREZ
M. SÈCHERESSE
Mme DESRIEUX
Mme PEILLON

POUVOIRS À :

M. MONOT
Mme PASIECZNIK
Mme DUBOT
Mme DE LAURENS
M. VOITURIER
M. MIACHON DEBARD

Mme BREUIL

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2023**

Mme LA MAIRE : Je vous propose, désormais, d'adopter le procès-verbal de la dernière séance. Est-ce que celui-ci appelle des remarques de votre part ? Non. Je le soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons passer à la première partie de notre ordre du jour. Comme à notre habitude, nous allons répondre à deux questions du Conseil de la Vie Associative et Locale. La première question nous est posée par Monsieur QUERRIEN et cela concerne la gestion des plaques et des numéros de rue. Vous avez la parole, Monsieur QUERRIEN.

1. 2023-5251-MA7-048 - Saisine du CVAL : Gestion des plaques et numéros de rue

Rapporteur : Monsieur QUERRIEN / Vincent MONOT

M. QUERRIEN : Bonsoir, Madame la Maire. Mesdames, Messieurs les élus. La question que je vais poser ce soir est une question qui devait être posée par AVF. Je l'ai prise en route alors ce sera peut-être moins détaillé que ce qu'elle voulait proposer. Il y a un petit préliminaire. Les plaques de rue sont un élément important dans notre vie quotidienne. Tout d'abord, pour pouvoir se diriger, se rendre chez des amis, aller dans des commerces. La liste est longue. Même si le GPS pallie en partie ces indications. Les rues de Lyon et du Grand Lyon sont en

principe munies de plaques indicatrices aux quatre angles des ilots de maisons, formés par le croisement des diverses artères. La plaque de rue est une reconnaissance pour honorer les noms d'hommes ou de femmes illustres. Mais à un degré nettement moindre pour les femmes, même si cette tendance prévaut encore de nos jours. On peut donc aisément suivre l'histoire de Lyon en parcourant ses rues. On remarque aussi que beaucoup de noms d'enseignes (Romarin, Bois d'Argent), de métiers (poulaillerie, bouquetier), d'hommes célèbres, de femmes célèbres qui ont participé à la construction de la ville, des noms de saints, liés aux églises. Force est de constater certaines absences suite, souvent, à des démolitions d'immeubles que le promoteur a remplacés par d'autres constructions et oublié de remettre en place.

Chaque fois qu'un nouvel immeuble ou qu'un magasin est construit en remplacement d'un ancien, les plaques de rue disparaissent systématiquement. De même que, lors des réparations, l'on oublie de les remettre en place. Sans compter que des collectionneurs se les approprient. Parfois, des erreurs de libellés ou de dates de naissance sont constatées comme, par exemple, la rue Félizat.

Souvent, des riverains avertissent la Mairie qui les transmet à la Métropole. Celle-ci dispose d'un stock pour le remplacement des plaques manquantes et se charge d'effectuer ces remplacements. Une liste officielle et réglementaire est stockée dans des locaux. La Métropole et les équipes en charge des plaques de noms de rue se doivent de respecter les délibérations de la Ville sur ces dénominations.

Je poserai la question. Il n'est pas toujours facile de se déplacer dans le quartier car les plaques de rue et les numéros de rue peuvent être manquants ou en mauvais état. La Mairie peut-elle mettre en place un processus interne pour intervenir systématiquement et résoudre le problème ? Voilà la question qui était posée par AVF.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur QUERRIEN. C'est Monsieur MONOT qui va vous apporter la réponse pour l'exécutif du 7^e. Est-ce que, avant Monsieur MONOT, il y a d'autres élus qui souhaitent intervenir ? Non. Monsieur MONOT, vous avez la parole.

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Bonjour et merci, Monsieur QUERRIEN, pour votre question.

En effet, c'est un sujet important pour notre ville, pour toutes les villes, que cette question des plaques des rues. À la fois pour l'orientation des usagers de l'espace public, que ce soient les piétons, les cyclistes et même les automobilistes. Même si, comme vous l'avez dit, les outils numériques tels les GPS et les smartphones prennent de plus en plus d'importance dans nos vies, il est important de prendre soin de ces plaques de rue, à la fois parce que ce sont des marqueurs de l'identité visuelle de nos rues, que cela participe à la mise en valeur dans le quartier de grands noms et donc il est important, comme vous l'avez mentionné, d'en prendre soin et d'entretenir ce patrimoine.

Comme nous vous l'avons indiqué, c'est bien la Métropole de Lyon qui a en charge et, vous l'avez dit, de par ses compétences de voiries et d'espaces publics, donc la compétence de poser et d'entretenir les plaques des rues, même si les noms mis à l'honneur donnant leur nom aux rues sont décidés par délibération par la Ville de Lyon. Suite à votre question, la Métropole m'indique, en effet, dans le passé, ne pas avoir toujours formalisé vraiment dans le moindre détail sa stratégie d'implantation des plaques des rues, mais a, évidemment, une vigilance à apporter à chaque fois. Le fait qu'au moins une plaque des rues soit présente d'un côté ou de l'autre et bien visible lors d'une intersection si quelqu'un cherche son chemin ou savoir dans quelle rue il est.

Il y a plusieurs modes d'attache de ces plaques de rue. Cela peut être sur les façades des immeubles, c'est d'ailleurs ce qui est utilisé en priorité, le plus souvent possible, avec la vigilance aussi, même si les riverains ne peuvent pas s'opposer aux attaches de plaques de rue, de ne pas dégrader les bâtiments, les bâtiments historiques, ou même les bâtiments neufs avec différents matériaux de construction. C'est pour cela que, quand cela n'est pas possible, les plaques de rue peuvent être attachées aussi sur des poteaux avec, là aussi, la contrainte de multiplier les poteaux dans les espaces publics et donc d'être un frein à la mobilité des

piétons, notamment des personnes en situation de handicap et donc, c'est aussi pour cela que ces plaques de rue ne sont pas multipliées à chaque intersection des deux côtés de la rue. Concernant l'entretien, l'entretien ou même la pose de nouvelles plaques s'il en manque. C'est vrai, comme vous l'avez dit, lorsqu'un usager de l'espace public indique à la Métropole ou par la Mairie, un manque, une absence, la Métropole peut intervenir pour poser une nouvelle plaque, pour la remplacer au même endroit que précédemment. Pour répertorier un petit peu tous les manques dans notre ville, et c'est une question importante, on a aussi besoin des remontées des citoyens, des habitants des quartiers. Et, comme vous l'avez dit, ce travail de recensement est difficile à effectuer systématiquement, mais il peut être remonté par les habitants, par les conseils de quartiers ou par les CIL évidemment, et nous pourrions transmettre cette demande, ce recensement, aux équipes de la Métropole si vous pensez que certaines rues ne sont pas suffisamment indiquées.

Pour parfaire un petit peu toute votre information, sachez qu'il existe une charte de fabrication des plaques de rue, qui a été adoptée par une délibération de la Ville, qui reprend un petit peu la typographie, les éléments biographiques ou de description figurant sur les plaques. On pourra vous transmettre cette charte si cela vous intéresse. Sachez que le prix d'une plaque de rue est de 42 €. Voilà ce que je pouvais vous dire pour être tout à fait précis sur cela.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT pour cette réponse précise. Monsieur QUERRIEN, vous souhaitez réagir ?

M. QUERRIEN : Oui, en complément, parce qu'en fait, vous avez répondu à la question finale qui est de dire, en gros, « chacun cherche de son côté et puis prévient la Métropole ». Ce qu'on peut faire aujourd'hui. Je pense que, dans l'idée de la question, c'était de savoir s'il y avait éventuellement une méthodologie, c'est-à-dire essayer par un biais qui soit un peu plus rassembleur de dire aux habitants : « Voilà ce qu'il se passe. On aurait besoin que vous regardiez un petit peu autour de vous et que vous puissiez faire un petit peu ce recensement. » parce que, au même titre que quand vous avez des trous ou des endroits vandalisés, il y a des personnes qui le font spontanément avec les différents moyens qui existent pour vous prévenir, la Métropole ou la Ville, mais si c'était possible, peut-être, de le faire, et on ne peut pas dire, programmer, mais que ce soit sur quelque chose d'un petit peu plus visible pour le faire remonter ?

Mme LA MAIRE : OK, c'est noté.

M. QUERRIEN : Comme les cantonniers qui sont bien placés aussi, mais cela peut être d'autres choses.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vous propose de prendre acte de la réponse qui a été donnée par Monsieur MONOT. Et je note la suggestion de Monsieur QUERRIEN. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous avons donc pris acte de cette réponse à la première question du CVAL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe à la seconde qui est posée par Monsieur PERTOSA sur le sort des personnes sans domicile fixe dormant sous le pont de la gare Jean Macé.

M. PERTOSA : C'est ça.

Mme LA MAIRE : Vous avez la parole, Monsieur PERTOSA.

2. 2023-5259-MA7-046 - Saisine du CVAL : Information sur le sort des personnes sans domicile fixe dormant sous la gare Jean Macé

Rapporteur : Monsieur PERTOSA / Eugénie WIBER

Monsieur PERTOSA : Merci. Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, bonjour. Quelques petits mots d'explication sur le pourquoi de cette saisine qui avait été déjà posée sous une autre forme, il y a quelques temps.

Lors du conseil d'arrondissement du 21 juin 2022, Habitat et Humanisme, par la voix de Madame MAHDAVI, avait rapporté la question du CVAL concernant le sort des personnes dormant sous le pont de la gare Jean Macé, donc c'est la même chose.

Mais, depuis, que s'est-il passé ? Absolument rien. Malgré la signature par la Ville de Lyon de la Déclaration des personnes sans abri, en octobre 2021, qui concerne notamment le droit au logement. Depuis, la situation ne cesse de se dégrader, laissant ces personnes dans un état d'insalubrité permanente – là, j'insiste, permanente – et à l'emprise d'une forte pollution sous les ponts – cela aussi c'est très important –, et aussi au grand désespoir des habitants qui ne comprennent pas que rien ne soit entrepris pour y mettre fin.

Nous vous rappelons aussi que Madame RUNEL, adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux Solidarités et à l'inclusion sociale, vice-présidente du CCAS et conseillère métropolitaine, a répondu par courrier, le 26 juillet 2022, je la cite, je l'ai ici : « Cet endroit constitue plus un lieu de passage régulier qu'un lieu permanent de résidence. Lors des passages, peu de personnes sont sur place. » Fin de citation, je n'invente pas. C'est les maraudes qui ont constaté cet état de fait.

De plus, en réponse à un courrier du CIL du 17 octobre 2022, le pôle Ordre public de la préfecture nous confirmait, je le cite, que : « la Métropole de Lyon, gestionnaire de cet espace relevant du domaine public, a engagé une procédure d'expulsion et a obtenu une décision de justice en ce sens. Le Préfet n'a toutefois pas été saisi à ce jour [même aujourd'hui] d'une demande de sa part pour faire procéder à l'évacuation du site. » Donc là, fin de citation.

Je vais rajouter quelque chose. Comme l'annonce le site Rue89 du 28 mars, et je le cite : « Le dimanche 26 mars, à la veille du conseil métropolitain, l'exécutif écologiste a fait expulser des jeunes migrants installés devant l'Hôtel de la Métropole. » Vous pourrez vérifier sur le site de Rue89.

Voici donc la question : le sort des personnes dormant sous la gare Jean Macé a déjà été remonté par le CVAL en juin dernier. Depuis, rien n'a évolué et la situation est difficile à vivre pour les personnes sans domicile fixe qui subissent, par ailleurs, la pollution. Le CVAL demande aux institutions de prendre leurs responsabilités et de trouver une solution de relogement pour ces personnes et de nettoyer la zone. Où en est la procédure judiciaire sur ce dossier et que compte faire la Métropole pour la suite ? Je rajouterai : Que sont d'ailleurs devenus les migrants expulsés devant l'Hôtel de la Métropole le 26 mars ?

Merci pour votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PERTOSA. Concernant la dernière question, elle n'était pas posée par le CVAL et, en plus, cela ne concerne pas le 7^e arrondissement donc Eugénie WIBER n'y répondra pas. Mais elle va répondre à votre question portant sur...

M. PERTOSA : C'était juste une remarque.

Mme LA MAIRE : D'accord. Comme vous l'avez mis en complément de question, je me permettais de vous préciser qu'on n'y répondra pas.

C'est Madame Eugénie WIBER, adjointe aux Solidarités dans le 7^e arrondissement, qui va vous répondre. Vous avez la parole, Madame WIBER.

Mme WIBER : Merci. Je vous remercie, Monsieur PERTOSA, de porter cette question auprès de notre conseil d'arrondissement. La Ville de Lyon partage votre préoccupation, tout comme de nombreux habitants de notre ville. En témoigne l'engagement de nombreux citoyens, collectifs, associations, qui, au-delà de dénoncer la situation des personnes à la rue, se mobilisent pour trouver un toit à celles et ceux qui n'en ont pas.

La Ville de Lyon, grâce aux actions de son CCAS et d'associations partenaires, poursuit, avec les compétences qui lui sont propres, le suivi des personnes qui ont trouvé refuge sous le pont de la gare pour les orienter vers les structures municipales et/ou associatives d'aide alimentaire, d'accès à la santé et à l'hygiène, d'accompagnement au droit. Structures dont les moyens sont largement insuffisants face à l'accroissement de la précarité. Au-delà de l'aide quotidienne, des projets plus structurants sont portés par notre Ville, avec la mise à disposition temporaire de patrimoine municipal pour mettre à l'abri des demandeurs d'asile, des mineurs non accompagnés et développer un parc de logements intercalaires. Le nombre de places ouvertes reste insuffisant et les projets mettent du temps à sortir mais témoignent toutefois du souhait de la Ville de Lyon de participer, comme elle le peut, à répondre aux besoins d'hébergement.

Par ailleurs, vous mentionniez du coup la question de l'insalubrité et de l'hygiène sous la gare. Sachez qu'il y a, quand même, des opérations de surnettoyage qui sont en place et d'évacuation, lorsqu'elles sont inoccupées, des tentes et des déchets. C'est une précision.

Quant à la procédure d'expulsion que vous mentionnez, sachez que la Mairie de Lyon et du 7^e arrondissement s'y sont opposées. L'expulsion n'aurait d'autre effet pour les personnes que de les déplacer sans qu'aucune solution de relogement ne leur soit proposée, qu'elles ne perdent donc leurs repères et d'affaiblir le lien qu'elles entretiennent avec les travailleurs sociaux qui les accompagnent. Un coup d'épée dans l'eau.

Si l'on remet en perspective la problématique du sans-abrisme, la situation du pont Jean Macé est loin d'être isolée. Entre 700 et 800 personnes sont sans abri dans notre ville. À l'échelle de notre métropole, ce sont 10 000 personnes qui sont en attente d'une place d'hébergement. La raison à cela : la saturation du système d'hébergement d'urgence. Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est le directeur d'Alynea en charge du Samu Social sur notre territoire. La majorité des personnes qui vivent sous le pont sont des hommes seuls, loin d'être considérés comme des personnes prioritaires aux yeux de l'État pour une mise à l'abri digne et durable. La règle qui s'opère est celle de la concurrence au plus démuné, celle ou celui qui a la santé la plus fragile, celle ou celui qui a des enfants. Pour les femmes isolées, encore pire, l'âge de leurs enfants, l'avancée de leur grossesse. Voilà la triste réalité de l'hébergement d'urgence qui, contrairement à ce que dit la Loi, n'est pas inconditionnel. Et là je me permets de citer un extrait de l'article de Loi : « Toute personne sans abri, en situation de détresse médicale, physique, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. ».

Vous demandez, Monsieur PERTOSA, de prendre nos responsabilités et vous interrogez la Métropole sur ses actions. Vous l'aurez compris, la situation ne relève pas uniquement de nos élus locaux, et c'est bien à l'État de coordonner la mise à l'abri pour que celle-ci soit enfin inconditionnelle et répartie sur les territoires.

Je terminerai donc par partager votre constat que rien n'a évolué depuis votre interpellation de l'année passée, et de déplorer par la même occasion qu'il m'est difficile de croire qu'une ville de 500 000 habitants, soutenue par une Métropole de 1,3 million, n'est pas en capacité, au côté d'autres territoires humanistes, d'engager une bataille auprès de l'État qui ne tient pas ses engagements et pour mettre enfin en place une politique effective de droit au logement inconditionnel pour toutes et tous.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Avant de vous redonner la parole, Monsieur PERTOSA.

M. PERTOSA : Pas longtemps.

Mme LA MAIRE : Non, non. Monsieur PERTOSA, excusez-moi. Il y a les élus qui veulent intervenir. Je vous la redonnerai à la fin du débat. Il y a donc Monsieur Boris MIACHON DEBARD et puis, ensuite, Madame BREUIL.

M. MIACHON DEBARD : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, Monsieur PERTOSA et représentants du CVAL.

Votre question, effectivement, se répète de l'année dernière et il faudra qu'elle continue à se répéter. Pourquoi ? Parce que j'ai bien peur que la situation que nous connaissons, ici à Jean Macé – qui d'abord, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, n'est pas du tout isolée – , va s'aggraver.

Nous accueillons, en tant que métropole, en tant que grande ville et territoire français, énormément de personnes qui fuient des situations insoutenables dans leur pays, que ce soit pour des raisons économiques, des raisons de guerre – j'enfonce des portes ouvertes mais on sait tous la situation qu'on est en train de vivre –, également pour des catastrophes climatiques qui se développent et vont continuer à se développer. Donc, face à cela, nous avons besoin non seulement de répondre aux problématiques que nous avons aujourd'hui, que nous voyons très bien, mais également d'anticiper, d'avoir une vision sur le long terme parce que, n'en déplaise à qui que ce soit, ces mouvements migratoires et la misère profonde qu'elle doit emmener, vont être réels. On ne fermera pas, contrairement au discours, à double tour, nos frontières.

Moi, je vais dans le sens de dire, effectivement, qu'il est important de répéter ces questions-là et de continuer à mener une bataille sans relâche pour qu'il y ait une réorganisation de la politique nationale gouvernementale vis-à-vis de la solidarité et de l'accueil. Pourquoi je mets à cette échelle-là, parce que je vais également en profiter pour relire deux petits mots de collectifs que l'on connaît bien ici sur le 7^e arrondissement, notamment Jamais Sans Toit qui accompagne des enfants scolarisés dans nos écoles et qui sont pourtant sans abris, eux et leur famille. Puisque nous avons encore de nouvelles situations chez nos voisins du 3^e mais on sait que cela arrive très régulièrement dans le 7^e arrondissement. Quand on regarde les parcours que ces gens ont parcourus pour les emmener ici, on se rend bien compte que s'ils sont arrivés chez nous, ce n'est pas nous seuls qui pourront leur apporter toutes les solutions. Nous avons besoin effectivement de la solidarité au quotidien des bénévoles mais, surtout et avant tout, nous avons besoin de la force de l'État, nous avons besoin de la solidarité nationale, parce que la misère, cela ne se cache pas. On pourrait lancer des évacuations par-ci, par-là mais cela ne se cache pas, cela se résout.

Mme LA MAIRE : Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. J'ai une question parce que l'on a abordé ce sujet durant l'assemblée générale du CIL. Cela a été posé. La question a été soulevée. Il me semble avoir entendu que certaines personnes qui sont sous le pont ne souhaitent pas être relogées. Il y a des familles qui sont relogées, effectivement, vous trouvez des solutions, elles sont relogées, mais il y a aussi sous Jean Macé des personnes qui ne veulent pas être relogées. Je suis étonnée parce que là, ce n'est pas essayer de trouver un logement, c'est aussi des personnes qui refusent d'être relogées. Là, on ne trouvera jamais de solution pour ces personnes si elles, elles ne veulent pas être relogées. C'est une remarque que je fais, donc cela veut dire qu'effectivement, elles seront là *ad vitam aeternam* et quelles que soient les solutions trouvées.

D'autre part, on dit aussi que c'est un lieu de passage donc c'est étrange comme population par rapport à certaines familles qui sont sans logement. Et puis, j'ai aussi une question, une remarque, vous aviez dit qu'effectivement la Métropole nettoie régulièrement. Madame WIBER vient de le dire aussi que c'est fréquemment nettoyé. Est-ce que vous pourriez nous indiquer ce que vous entendez par « régulièrement » ? Moi, je passe régulièrement, c'est-à-dire tous les jours pratiquement sous ce pont, et c'est vraiment effectivement très, très, très sale, insalubre pour ces personnes et aussi pour nous, quand on passe, il faut effectivement faire attention. Même quand ils ne sont pas là, il y a... Enfin, vous l'avez vu comme nous, je pense, c'est vraiment insalubre pour tout le monde.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame BREUIL. Madame WIBER.

Mme WIBER : Une précision sur les personnes qui n'acceptent pas forcément les solutions de logement. On va se le dire, les solutions d'hébergement qui sont proposées ne sont pas

durables. C'est une nuit, deux nuits. Ce sont parfois des personnes qui sont accompagnées d'un animal et dont elles doivent se séparer pour une nuit ou deux, sans la garantie de pouvoir retrouver leur animal ensuite. Ce n'est pas durable comme solution. Et cela veut dire aussi que c'est la politique des centres d'accueil, d'hébergement d'urgence qui doit également évoluer et dont les solutions ne sont pas... Tous les centres d'hébergement d'urgence n'acceptent pas les animaux et c'est un réel problème pour des personnes qui vivent à la rue actuellement et qui vivent avec leur animal, qui vivent seules, et qui ne veulent pas l'abandonner parce que c'est un animal qui les protège, qui leur tient chaud et je ne rentrerai pas plus que cela dans le débat en tout cas sur l'acceptation ou non d'une solution de relogement qui est de très courte durée dans tous les cas.

Mme LA MAIRE : Il y a Monsieur MIACHON DEBARD, puis Madame BREUIL et puis on conclura avec vous, Monsieur PERTOSA.

M. MIACHON DEBARD : Très rapidement parce que vous m'avez fait penser, Madame BREUIL, effectivement, on a un public très divers et varié, et je pense que ce sont des informations qui sont bonnes à partager entre nous.

Nous travaillons, depuis plus de deux ans maintenant, en partenariat très proche avec le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris pour la redéfinition, la reconstitution de leur grand foyer d'accueil Sébastien Gryphe que tout le monde connaît. Effectivement, pour être allé le visiter, et également les personnes qui y travaillaient m'ont justifié ce grand projet qui, en fait, consiste à reconstruire totalement le foyer pour le diviser notamment sur trois sites. Ce programme s'appelle Humanisation. Et quand on rentrait dedans avant, je dois bien partager avec vous que le terme d'Humanisation prenait tout son sens parce qu'effectivement, nous étions sur des centres d'accueil très vieux, constitués dans une période bien différente de notre réalité aujourd'hui, et les gens qui y travaillaient nous disaient, certaines personnes ne veulent plus venir dedans entre autre parce que la promiscuité de gens en grande difficulté, notamment les questions d'hygiène, donc voilà, c'est, effectivement, un travail qui est mené avec le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris et qui a fait aussi l'objet de quelques sujets dans cette mairie-là parce qu'une fois qu'on a eu le projet de diviser ce grand site entre trois autres sites, il a bien fallu trouver d'autres endroits qui ont, comment dire, fait l'objet de la levée de bouclier, il faut aussi le dire, de voisinages qui sont tous bien d'accord pour qu'on s'occupe de la pauvreté, mais pas chez eux.

Mme LA MAIRE : Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Oui. Je voulais juste vous préciser, Madame WIBER, que je passe donc très régulièrement dessous et les personnes ne sont pas accompagnées de leurs animaux. Je sais l'importance effectivement d'avoir un animal, je suis volontiers l'association Gamelles pleines parce que je sais quelle est l'importance pour quelqu'un qui est dehors avec son chien ou son animal. Mais, sous Jean Macé il n'y a pas le problème d'animaux qui pourraient être séparés de leur propriétaire. Ce n'est pas ce public-là. Donc là, Jean Macé n'est pas concernée par cette problématique-là.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur PERTOSA, vous souhaitez réagir ?

M. PERTOSA : Je suis un petit peu embarrassé pour conclure parce que, Madame WIBER, je confirme ce que dit Madame BREUIL. C'est très peu nettoyé. J'y passe tous les jours, j'habite à côté. C'est très, très peu nettoyé. Je comprends les cantonniers. Je discute avec eux. Je les vois tous les matins. Quelques fois, ils ne sont pas très rassurés. Ils préfèrent ne pas trop s'approcher. Je le tiens d'eux, je ne l'invente pas. Il y a eu des opérations, de très, très grosses opérations de nettoyage, mais je n'en ai pas vu depuis une bonne année. Mais il n'y avait pas autant de tentes qu'aujourd'hui.

Et, Monsieur MIACHON DEBARD, je pense que vous vous engagez sur un problème politique. Vous avez raison, c'est un problème d'accueil. Lyon, c'est des villes accueillantes. Donc, si

vous employez ces termes, il faut assumer. Si vous êtes ville accueillante, on accueille les gens correctement ou on ne les accueille pas. Après, c'est sûr que c'est l'État qui doit prendre ses dispositions pour dire « Qu'est-ce qu'on fait ? » ; « Est-ce qu'on accueille tout le monde ? » ; « Est-ce qu'on fait rentrer tout le monde ? » Cela avait l'air d'être votre position. Qu'on puisse les accueillir ou pas finalement puisqu'aujourd'hui, on s'en rend compte. On n'est pas capables de les accueillir. On a encore évacué un camp rue Baldassini. Ils étaient une centaine, si ce n'est pas plus. La grue est venue, elle a tout arraché. Devant le parvis de la Métropole, on a fait pareil. Alors, si vous pensez que c'est bien, moi je pense que c'est mal. Car quand je vois ces jeunes sous ce pont, cela me fend le cœur. Je vous le dis franchement. Ce n'est pas normal. C'est tout ce que j'ai à dire.

Mme LA MAIRE : Merci. Je crois que vous avez un petit peu travesti les propos de Monsieur MIACHON DEBARD mais on va arrêter le débat ici. Je vous propose de prendre acte de la réponse de Madame WIBER.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, la réponse de Madame WIBER, nous en avons pris acte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons passer à l'ordre du jour ordinaire de notre conseil d'arrondissement. Mais, avant, Monsieur MIACHON DEBARD, toujours, veut souhaiter dire quelques mots.

M. MIACHON DEBARD : Oui. Merci, Madame la Maire. Je suis désolé. Je me sens obligé quand même, dans la continuité de ce que vous avez dit tout à l'heure en introduction, de dire un mot sur les événements qui nous ont tous marqués hier.

Vous connaissez mon habitude d'être aux côtés des syndicats, et je ne suis pas le seul, dans les luttes sociales. Mais, c'est avec une certaine colère et surtout beaucoup d'amertume que je suis obligé d'intervenir sur les violences inacceptables qui se sont passées au cours de la manifestation du 1^{er} mai.

D'abord, un mot de soutien à tous les salariés qui ont vu leur lieu de travail, qui est bien souvent aussi leur lieu de vie, saccagé, détruit. Parce que, il faut quand même qu'on se le dise entre nous, il y a certaines grandes enseignes, que ce soit de la grande distribution, ou des banques qui caractérisent très bien le grand capital, et je suis des premiers à comprendre la frustration et la colère qu'on peut avoir contre ce système-là. Mais, quand même, à 7 h du matin, c'est rarement les grands patrons du CAC40 qui viennent ouvrir le magasin. Donc, il faut quand même savoir qui est-ce qui a été touché dans ces actes-là.

Egalement, un mot tout particulier pour nos employés de la Mairie du 7^e arrondissement et leurs familles présents lors d'attaques directement sur l'établissement. Je le dis comme cela, avec un peu de colère, je sais que c'est le débat et que tout le monde va vouloir interpréter les mots mais, pour moi, hier, il y a quand même eu une poignée de casseurs qui sont venus au secours d'un Gouvernement qui devait, à ce moment-là, rendre des comptes. Qui devait rendre des comptes lors du 1^{er} mai face à la population, et c'est l'élément important que l'on doit retenir même si personne n'en parle ou trop peu, c'est quand même 45 000 personnes qui se sont mobilisées à Lyon, 2,3 en France et, malgré cela, toute la sphère médiatique est saturée, tous nos débats entre nous, en tant que responsables politiques, sont saturés par des images de poubelles en feu et de vitrines cassées.

J'ai une colère particulière aussi, au passage, parce que j'y étais comme beaucoup d'entre vous. Quand on met le feu à un véhicule, au milieu d'une foule de personnes, c'est une attaque grave contre la manifestation, contre les syndicalistes, contre toutes les personnes qui étaient autour, et heureusement que les pompiers – que je remercie au passage – sont intervenus rapidement parce que sinon, aujourd'hui ce dont on parlerait, ce ne serait pas de vitres cassées, cela aurait pu être beaucoup plus tragique que cela. Enfin, je relaye les questions de manifestants mais comme de riverains ce matin, où tout le monde se pose la question, comment de tels actes ont-ils pu être possibles sur notre arrondissement, sur Lyon de manière générale, mais aussi à d'autres endroits en France ? Quel a été le rôle assigné à la police lors de ce rassemblement qui

est, quand même, historiquement, un rassemblement reconnu pour être calme, pacifique et toujours bien encadré ? Il est apparu à toutes les personnes qui étaient présentes que, clairement, il y a eu un changement de mission où on est plutôt dans une mission de protection, et a complètement fait place à une mission de répression et là moi, je pense que Madame la Préfète se doit de communiquer publiquement et en toute transparence les directives qui ont été données à nos forces de l'ordre sur cette question du 1^{er} mai.

Je vous remercie. Excusez-moi d'avoir un peu rallongé notre conseil. Mais cela n'est quand même pas anodin.

Mme LA MAIRE : Merci.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour ordinaire de notre conseil d'arrondissement. On commence par la question au Maire de Lyon. Vous savez que tous les trois conseils municipaux, le 7^e peut poser une question au Maire de Lyon.

Nous avons choisi, en tout cas nous vous proposons ce soir de poser une question sur les structures d'éducation populaire et le maillage du territoire du 7^e arrondissement par ces structures.

Pour vous présenter cette question, je vous propose d'écouter Madame VACHER.

3. 2023-5261-MA7-047 - Question au Maire de Lyon - Éducation populaire dans le 7^e arrondissement

Rapporteuse : Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui. Merci, Madame la Maire. Je vais lire la question qui est transmise au Maire de Lyon.

Le 7^e arrondissement est riche de structures qui contribuent à l'émancipation collective et individuelle. Ces structures, présentes du sud au nord de l'arrondissement, mettent en œuvre un principe-clé, celui de l'éducation populaire. Par leur capacité à construire des leviers favorisant l'initiative individuelle et l'action collective, par la mise en œuvre de projets en mesure de développer la capacité des individus à comprendre le monde, elles créent du lien entre les habitantes et les habitants et agissent pour la réduction des inégalités.

Le 7^e arrondissement est en plein développement. Il comporte 84 788 habitants et habitantes, selon les dernières estimations. Près de 50 % de sa population a moins de 30 ans. Dans ce contexte de développement, le travail des structures d'éducation populaire est précieux au quotidien.

L'Arche de Noé, centre social depuis peu, est un acteur essentiel pour le bien-vivre ensemble à la Guillotière. La Maison de l'enfance du 7^e offre aux familles du territoire un accueil éducatif pour les enfants et un accompagnement à la parentalité. La MJC Jean Macé, dont le conseil d'administration et la direction viennent d'être renouvelés, va axer son travail sur le lien avec le territoire et l'espace public. Quant au centre social de Gerland, il porte une action essentielle au sud de l'arrondissement, et notamment aux familles de la Cité Jardin.

Ces structures d'éducation populaire se sont toutes inscrites dans le cadre de l'appel à initiatives associatives qui a été lancé par la Ville de Lyon et elles en portent tous les enjeux. Ceux de l'accompagnement de la transition écologique et sociale, de la participation des habitants et habitantes, de solidarité, de démarche éducative globale et d'animation de la vie sociale. Au cœur de la ZAC des Girondins, un pôle sportif, social et culturel viendra compléter cet ensemble. Ces lieux porteurs de projets conviviaux, intergénérationnels et mixtes sont essentiels pour notre arrondissement. Ils ont de nombreux projets et souhaitent s'impliquer davantage hors les murs et sur le territoire, par exemple en développant des espaces extérieurs. Pourtant, certains d'entre eux rencontrent de grandes difficultés à recruter et doivent composer avec des locaux étroits et parfois peu visibles.

J'en viens donc aux questions qui sont posées au Maire de Lyon. Monsieur le Maire, quelles actions allez-vous mettre en œuvre pour accompagner au mieux les structures du 7^e arrondissement ? Vous est-il possible de présenter les grands projets à venir, à savoir le Pôle sportif, social et culturel des Girondins et l'agrandissement de la Maison de l'enfance du 7^e ?

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur cette question que nous poserons au Maire de Lyon ? Non.

Je sou mets donc cette question à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, nous allons poser cette question au Maire de Lyon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je passe la parole à Monsieur VOITURIER qui présente le premier rapport concernant la politique de la ville.

4. 2023-2961-CMMA7-014 - Programmation financière 2023 au titre du volet socio-éducatif de la politique de la ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 172 613 euros

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Volet socio-éducatif du contrat de ville qui concerne le quartier en politique de la ville de Cité Jardin, au sud de l'arrondissement, où nous poursuivons un certain nombre d'objectifs. Trois objectifs.

Le premier, c'est une attention particulière à deux publics : les plus âgés, pour développer la sociabilité et rompre l'isolement ; et les plus jeunes, pour découvrir des centres d'intérêts et renforcer les liens entre les parents et les enfants.

Deuxième objectif, c'est de proposer une offre qui correspond aux différents centres d'intérêts de ces personnes, notamment les centres d'intérêts culturels et sportifs, qui soit ciblée sur les temps où les jeunes ne sont pas à l'école, le mercredi, le soir, le week-end, les vacances scolaires.

Enfin, il s'agit de favoriser, dans la mesure du possible, des activités dans les espaces collectifs extérieurs pour rendre la cité vivante et faire en sorte que des activités légitimes s'y implantent pour tous les habitants de la cité.

Je tiens à souligner le travail d'une vingtaine de partenaires qui sont présents dans la Cité Jardin et, en particulier, la coordination réalisée par le centre social, Arts et Développement, la bibliothèque Hannah Arendt, l'Oasis de Gerland, les Dames de Gerland, Enfance heureuse du monde, en lien avec l'école et le collège, ainsi que la prévention spécialisée et Grand Lyon Habitat.

Ces actions devraient être renforcées par deux agents de développement local : recruté par le centre social qui est déjà en poste et par Grand Lyon Habitat qui devrait être recruté prochainement. Ce qui fait qu'on a cinq actions pour 43 000 euros.

Je n'oublie pas non plus le quartier de veille active du nord de notre arrondissement, autour de Péri-Mazagran, où 6 000 euros devraient être versés à l'espace de vie social l'Arche de Noé pour l'accueil des familles modestes, le mercredi après-midi, et l'accueil de familles, parents et enfants, pour des activités communes à la ludothèque.

Une des particularités en matière de politique de la ville de notre arrondissement, enfin de notre ville, c'est qu'il y a une forte mobilisation des délégations sectorielles. Ce que je vous dis sera complété par les collègues qui s'occupent de culture, de prévention spécialisée et de prévention de la délinquance. Voilà, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ? Non.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Comme le disait Monsieur VOITURIER, il y a des rapports complémentaires, et notamment cette fois-ci en culture. Ce sont les financements au titre du volet culture de la politique de la ville qui nous sont désormais présentés par Monsieur ORGOGOZO.

5. 2023-2960-CMMA7-015 – Programmation financière 2023 au titre du volet culture de la politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant de 361 600 euros

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci beaucoup et bonsoir à tous et à toutes. Cette programmation financière est en hausse de près de 40 000 euros depuis l'année dernière. Elle assoit pleinement le rôle de la culture pour promouvoir notamment la cohésion sociale du territoire et la participation de tous et toutes à la vie de la cité. Cette programmation est en effet issue de deux appels à projets pour des publics et des quartiers spécifiques qui doivent prendre en compte un certain nombre de principes d'action comme la promotion de l'égalité, la lutte contre les discriminations, la prise en compte des diversités, etc.

De nombreux projets ont été retenus. Comme d'habitude, je ne ferai pas une liste exhaustive des projets, ni même ceux du 7^e qui sont déjà nombreux et bien décrits dans la délibération. Tout au plus, je soulignerai la grande diversité des projets que ce soit en termes d'esthétique, avec de la poésie, de la musique, de la danse, du patrimoine et du théâtre ; de public, avec des projets dédiés à des groupes d'enfants issus de foyers d'hébergements, une résidence d'artistes à la résidence senior Marc Bloch ; et de territoire, que ce soient des projets pensés pour le territoire de Lyon en général, mais aussi pour d'autres spécifiques avec, notamment, les QVP et QVA comme ceux de la Guillotière et de la cité de Gerland.

Tous ces éléments font que cette programmation proposée est dans la droite ligne des principes de la nouvelle Charte de coopération culturelle pour cette période 2023-2027.

D'un point de vue financier, sur les 361 000 euros délibérés ici, 45 000 euros sont fléchés pour des projets sur le 7^e arrondissement afin de financer 9 projets.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. 2023-3233-CMMA7-033 - Place Gabriel Péri - Requalification, Lyon 3^e/7^e - Opération n° 57034001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00012

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Je vais vous présenter, si vous me le permettez, le rapport suivant qui traite de la place Gabriel Péri, et donc des projets d'aménagements pour la place Gabriel Péri. Vous savez que l'action de la municipalité est multithématique sur cette place avec de l'accompagnement social et même médico-social, avec la présence de notre police municipale, avec un travail sur le cadre de vie, le nettoyage, la diversification commerciale, et aussi des propositions d'aménagements pour encore plus apaiser cet espace.

Aujourd'hui, ce que nous délibérons à la Ville de Lyon, c'est une enveloppe de 1,5 million d'euros qui va accompagner des travaux qui seront menés par la Métropole. Ce sont des premiers travaux qui vont intervenir dans les six mois.

Cela se résume par quatre actions. La première, c'est la simplification des traversées piétonnes sur le cours Gambetta, donc en plus du passage piéton qui a d'ores et déjà été créé. La deuxième

c'est la végétalisation du cours Gambetta sur la partie 7^e du cours Gambetta, avec la suppression d'un certain nombre de stationnements en épi, mais le maintien, évidemment, des places de livraison pour les commerçants. La troisième action concerne, pour le coup, le 3^e arrondissement, c'est l'apaisement de la rue Paul Bert. La quatrième action, c'est la requalification de ce que l'on appelle la placette Péri. La placette Péri, c'est le bout de la place Péri qui est du côté de La Poste. L'idée, c'est vraiment de requalifier tout cet espace. Pour cela, on va faire des ateliers avec les habitants de cette placette où on va leur présenter différents scénarios.

Un premier atelier pour choisir le scénario et un deuxième atelier pour conforter le scénario choisi et puis regarder plus précisément les aménagements qui seront faits sur cette place.

Voilà. Je vous le disais tout à l'heure, en termes financiers, cela représente 1,5 million d'euros qui sont engagés pour la Ville de Lyon. C'est ce qu'on avait inscrit évidemment à la programmation pluriannuelle d'investissement.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. C'est, en fait, une question. Je pensais que c'était déjà 700 000 euros en 2023, c'est bien cela ?

Mme LA MAIRE : Dans les 1,7 million d'euros, cela comprend ces actions que je vous ai citées, mais aussi les études pour les prochaines actions d'aménagement, donc je n'ai pas le détail de, action par d'action, combien cela coûte.

Mme BREUIL : D'accord. Mais donc en 2023, il y aura quatre actions.

Mme LA MAIRE : Oui. Ces quatre actions et les études pour les prochaines.

Mme BREUIL : D'accord, merci.

Mme LA MAIRE : Je vous en prie.

Est-ce qu'il a d'autres questions ou interventions ? Non.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours autour du projet Gabriel Péri avec vous, Monsieur ESCARAVAGE.

7. 2023-3202-CMMA7-030 - Approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce sis 7 rue de Marseille à Lyon 7^e, dans le cadre de la mise en œuvre du droit de préemption commercial

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Avant de vous parler commerces à Péri, je voulais rapidement m'associer aux propos de mon collègue, Boris MIACHON DEBARD, concernant les événements d'hier sur le cours Jean Jaurès. En tant qu'adjoint au Commerce, juste, pour ne pas être long, apporter mon soutien aux commerçants, à leurs employés et salariés qui ont été touchés par les dégradations. Et également remercier l'ensemble des agents Ville, Métro', EDF qui sont à pied d'œuvre depuis hier soir pour réparer tout ce qui a été cassé et également les artisans du 7^e et d'ailleurs, qui ont pas mal de boulot pour rendre un visage présentable à l'avenue Jean Jaurès et au cours Gambetta.

Cette parenthèse mise à part, cette délibération au sujet du commerce autour de la place du Pont. Il s'agit de la première préemption de commerce. Je vous avais présenté, dans d'autres conseils d'arrondissements, le périmètre de préemption qui donne autorisation à la Ville de préempter les baux commerciaux qui sont cédés sur le périmètre autour de la place Gabriel Péri. La Ville a

préempté une première cellule commerciale d'une superficie d'une quarantaine de mètres carrés, si je ne dis pas de bêtise, pour un montant de 40 000 euros. On vous propose, ce soir, de voter le cahier des charges qui sera présenté au potentiel candidat repreneur de ce bail. C'est un cahier des charges qui est assez large pour permettre à un maximum d'activités de pouvoir présenter leur candidature. Candidatures qui seront ensuite étudiées par les services de la Ville et sélectionnées par un jury qui est en cours de constitution sur des activités qui sont pour l'instant... On a essayé d'élargir le spectre le plus largement possible. Le seul type d'activité qui ne sera pas possible dans ce local, ce sont les activités de restauration pour des raisons tout simplement techniques. C'est un local qui n'a pas de gaine d'extraction ; pas de gaine d'extraction, pas de restauration. Et voilà.

Je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. J'ai vu Madame BREUIL. S'il y a d'autres interventions, n'hésitez pas à lever la main. Allez-y, Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. J'avais une question mais, *a priori*, vous ne pourrez pas y répondre. À savoir : quel type de commerce vous allez y mettre à l'intérieur ? Hormis, pas de restauration, aujourd'hui vous ne savez pas ?

M. ESCARAVAGE : Pour l'instant, aujourd'hui on n'a pas fléché un type de commerce particulier. La volonté, c'est de pouvoir permettre à un maximum de candidats de présenter leur candidature. Bien entendu, le type de commerce fera partie de la grille de notation qui est en cours de construction par les services. Le but, c'est de compléter l'offre commerciale. Là, je pourrais vous dire qu'on va éviter de mettre un magasin de téléphonie, par exemple. Mais je ne peux pas vous dire qu'on va mettre un poissonnier, tout simplement puisque pour l'instant, on ne sait pas qui sont les candidats.

Mme BREUIL : D'accord. Donc, j'avais cette question – merci, Monsieur – et aussi, une remarque. Puisque vous l'achetez, la Ville achète le fonds de commerce pour 40 000 euros, et il sera donné, enfin, gracieusement, à la personne qui exploitera ce... Donc c'est ce qui, en fait, me dérange et dérange mon groupe. Ce qui fait que nous nous abstiendrons.

Mme LA MAIRE : C'est noté. Vous voulez répondre, Monsieur ESCARAVAGE ?

M. ESCARAVAGE : Juste rapidement. Mais pour dire, qu'en effet, la Ville préempte ce droit au bail à hauteur de 40 000 euros et ne présentera pas la facture de ces 40 000 euros au repreneur. L'objectif, c'est de permettre à des structures en démarrage de pouvoir s'installer. C'est aussi cela le pouvoir des pouvoirs publics dans un périmètre de préemption de dire : « Cela nous permet, à des structures qui n'auraient pas les moyens s'il fallait payer très cher un droit au bail dans ce secteur, de s'installer. » Là, ils pourront s'installer parce que la collectivité prend à la charge ce transfert de bail. Bien entendu, derrière, le preneur, le locataire, payera des loyers au propriétaire.

Mme BREUIL : Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Abstentions : Cécile BREUIL, Émilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Je vous remercie et je vous présente le rapport suivant, le 4228.

8. 2023-3109-CMMA7-005 - Attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations pour un montant de 238 775 euros - Exercice 2023

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : C'est, en fait, l'attribution de subventions sur la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations. On retrouve deux axes dans ce rapport.

Énormément de structures qui sont soutenues puisqu'évidemment, pour ces politiques, la Ville s'appuie sur un certain nombre d'associations partenaires qui infusent sur le territoire auprès de différents publics. Deux axes, je le disais : la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de stigmatisation, qu'elles soient liées au genre, à l'origine, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'état de santé, à la situation de handicap, etc. Je souhaite notamment souligner les subventions à l'association Agir ensemble pour les droits humains, mais aussi à l'association Écrans mixtes qui organise un festival de films autour de la thématique LGBTQIA+ et, notamment, au Comœdia, dans le 7^e arrondissement, à l'association Robins des villes qui, là, présente un projet d'exposition photo, ou encore à l'Observatoire international des prisons.

Deuxième axe des subventions qui sont données dans cette délibération, c'est pour les associations qui luttent pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes. À noter notamment le CIDFF avec lequel la Mairie du 7^e travaille dans le cadre du dispositif Angela. C'est le CIDFF qui forme nos commerçants et nos commerçantes. Toujours l'association Le MAS qui accompagne et héberge des femmes victimes de violences. Ou encore le VIFFIL qui effectue des missions d'accueil de femmes victimes de violences et qui tient notamment des permanences en mairie du 7^e arrondissement. À noter aussi des nouvelles structures financées, qui n'avaient pas de financement de la municipalité auparavant, dans le 7^e arrondissement. Il y a le café Rosa qui est un lieu de vie et un lieu d'accueil de personnes victimes de violences ; un café culturel, inclusif et féministe qui se trouve rue Béchevelin ; et puis la compagnie de théâtre Ishtar qui crée des spectacles autour de l'égalité entre les genres et qui lutte contre les stéréotypes de genres. Je n'ai pas cité, évidemment, toutes les structures qui étaient financées. J'ai choisi d'en citer quelques-unes qui me paraissaient pertinentes dans le cadre de notre conseil du 7^e arrondissement.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame WIBER. Cette fois, ce sont des subventions aux associations qui agissent auprès des personnes âgées.

9. 2023-3203-CMMA7-003 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 59 520 € - Autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire. C'est un rapport qui porte sur plusieurs projets culturels déployés au sein des résidences seniors de la ville.

Le premier, c'est un projet de résidence artistique au sein de quatre résidences municipales, en partenariat avec l'association Silk me Back qui valorisera le savoir-faire lyonnais autour de la soie et du textile. Un soutien de 10 000 euros est proposé à l'association pour l'année 2023. Par ailleurs, dans le cadre du fonds d'appui pour les territoires innovants seniors porté par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, la Ville de Lyon a bénéficié d'un soutien financier sur trois projets.

Le premier, c'est la mise en place du conseil des aînés porté par le CCAS qui permettra de développer cette instance dans chaque arrondissement. Le second, c'est un lieu d'animation de vie sociale de quartier qui ne se trouve pas dans notre arrondissement, qui est dans le 2^e arrondissement de Lyon, au rez-de-chaussée d'une résidence senior ; c'est le café Chez Daddy, piloté par l'association Entour'âge solidaire. Le dernier, le projet Aventures intergénérationnelles qui est porté par l'association Pontem et qui a pour objectif de développer le pouvoir d'agir des jeunes générations contre l'agisme et de participer à la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Maintenant, la Ville de Lyon doit conventionner avec ces différentes associations, donc je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ?
Madame GRIES, allez-y.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous. Alors que la loi du 28 décembre 2015 stipule que l'adaptation de la société au vieillissement est un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation, les personnes âgées, parce qu'elles sont sorties du marché du travail, sont considérées par la société capitaliste néolibérale comme une population d'improductifs et d'improductives, donc d'inutiles. Les retraités sont souvent accusés d'être des passifs porteurs d'endettement pour l'État. Pourtant, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent plus de 15 millions de personnes en France, ce qui correspond à plus de 25 % de la population française, soit une personne sur quatre. Groupe de population à la forte croissance puisqu'elles seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060. Face à ce constat, les politiques publiques nationales s'avèrent inadaptées à leurs besoins et le gouvernement veut les faire travailler plus longtemps. Heureusement que les collectivités locales ont, quant à elles, un pouvoir d'initiative en matière d'action sociale, reposant sur le principe de libre administration et sur la clause dite de compétence générale. À Lyon, près de 19 % des habitants ont plus de 60 ans. La Ville de Lyon, dans le cadre de son nouveau projet social, est dans une démarche proactive au sein du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés – association affiliée au Réseau mondial des communautés amies des aînées de l'Organisation mondiale de la Santé –, considère une approche globale de la perte d'autonomie et va au-devant des situations d'isolement dont nous savons qu'en ville, et dans les métropoles, ces situations sont aggravées par des solidarités et des relations de voisinage le plus souvent amoindries. Elle a une perception de la vieillesse autre qu'à travers du seul prisme des soins, la dépendance et de la vulnérabilité physique. Ainsi, les élus de mon groupe politique continueront à appuyer les orientations politiques de la Ville de Lyon en faveur des personnes âgées. Nous souhaitons redonner aux aînées leur place dans la cité. Nous espérons notamment que la mise en place des conseils des aînés dans tous les arrondissements en soit un des outils. Nous souhaitons une cité qui reconnaisse pleinement nos anciens et nos anciennes comme des citoyens et citoyennes à part entière, des acteurs et actrices de leur vie, comme de la vie sociale, capables de prendre part aux services qui les concernent. Nous souhaitons rappeler ici, plus que jamais, et parce que la réforme des retraites souhaitée par ce Gouvernement aura un impact sur la vie de nos aînés, que tout le monde y perd dans cette réforme, policiers et citoyens. C'est l'entêtement d'un homme qui déchire le pays et provoque les violences – comme l'a dit mes collègues –, la douleur et le malheur. Je voulais revenir sur ce sujet, des vitrines de commerçants lyonnais sont fracassées, on condamne les dégradations, oui. Mais des fonctionnaires de police à bout, fatigués, harassés par des consignes parfois contradictoires sur le terrain pendant des heures, des jours, qui se traduisent par des démissions ou des suicides, un tous les quatre jours. Nous condamnons ces violences. Des grenades lacrymogènes atterrissant dans les appartements de Lyonnais et Lyonnaises qui habitent sur le parcours et qui risquent l'asphyxie. Nous condamnons ces violences. Des journalistes sont matraqués. Hier, le journaliste Rémy BUISINE frappé à terre, en sang, à Paris. Un journaliste de Actu'Lyon matraqué le 13 mai à Lyon. Nous condamnons ces violences. La main d'un manifestant arrachée hier à Nantes. Un manifestant pacifique matraqué, toujours, le 13 mai ici, à Lyon. Nous condamnons ces violences. Une grenade de désencerclement qui, mal lancée, a failli hier encore ôter la vie d'un policier.

Nous condamnons ces violences. Des jeunes femmes palpées dans ce qui s'apparente à un viol de leur intimité. Nous condamnons ces violences. Des millions de salariés qui vont perdre deux ans de leur vie à se tuer à la tâche. Nous condamnons ces violences. Nous défendons le renforcement du système de retraite par répartition et la solidarité intergénérationnelle, avec la restauration du droit à la retraite à 60 ans à taux plein et 40 annuités, et la revalorisation des pensions de retraite au niveau du SMIC. Nous demandons donc, pour nos personnes âgées, pour nos amis, pour nos familles, que ce Gouvernement retire, cette réforme des retraites et qu'enfin revienne le printemps. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce rapport ? Non. Je n'en vois pas.

Je le sou mets donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame WIBER, sur le rapport 4739. Vous avez la parole.

10. 2023-3216-CMMA7-026 - Lyon 7^e - Approbation de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie au profit de l'association Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Rhône, relative à la mise à disposition des locaux sis 207 rue Marcel Mérieux à Lyon 7^e - EI 07239

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : On poursuit avec moi et on en a encore pour quelques rapports.

Depuis mai 2011, c'est l'association Les Restaurants du cœur - les Relais du Cœur du Rhône qui occupent des locaux au 207 rue Marcel Mérieux, au sein de notre arrondissement. Ces locaux sont propriété de la Métropole et ont fait l'objet d'une mise à disposition au profit de la Ville de Lyon, dans le cadre d'une convention d'occupation signée en mai 2011 et prorogée jusqu'à mai 2025. Cela arrive bientôt. Précision faite que la valeur locative annuelle des locaux mis à disposition est estimée à 3 646,77 € précisément, et que les Restos du cœur prennent à leur charge les fluides pour occuper ces locaux. Le terme de la mise à disposition au profit de l'association approchant, les Restos du cœur ont sollicité la Ville de Lyon pour reconduire cet accord jusqu'en mai 2025. Je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Comme vous l'avez dit, vous poursuivez, Madame WIBER, avec le rapport suivant.

11. 2023-3210-CMMA7-007 - Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS pour les travaux énergétiques en résidences - Lancement de l'opération n° 60SETXRA « Rénovation énergétique des résidences » et affectation d'une partie de l'AP n°20001/2021-2

Rapporteur : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Ce rapport fait suite à deux précédentes délibérations. La première, de mars 2021, approuvant le plan d'équipement pluriannuel qui comprend le projet de travaux énergétiques au sein des résidences autonomie de la ville. La seconde, de novembre 2022, qui approuvait l'actualisation des autorisations de programme dudit plan. Suite à une étude technique et financière réalisée, huit projets ont été programmés au sein de neuf résidences personnes âgées de la ville. Le détail des opérations se trouve dans le rapport. Je vais vous épargner les détails. Toutefois, je vais préciser qu'il est important de réaliser ces travaux pour améliorer à la fois le confort des personnes âgées hébergées au sein de ces résidences, mais aussi l'efficacité énergétique du patrimoine municipal. Pour financer ces travaux, la SAHLMAS a sollicité la Ville de Lyon pour l'attribution d'une subvention d'investissement de 1 665 000 euros et le CCAS a également sollicité la Ville de Lyon pour l'attribution d'une subvention d'investissement de 35 000 euros.

Je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit, toujours avec vous Madame WIBER, pour le rapport 4201.

12. 2023-3111-CMMA7-006 - Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 111 600 euros - Exercice 2023

Rapporteur : Eugénie WIBER

Mme WIBER : C'est un rapport en lien avec la politique de handicap au sein de la Ville de Lyon, qui doit permettre vraiment d'impliquer les personnes en situation de handicap dans l'accès à leurs droits, leur citoyenneté, leur autonomie, leurs choix de vie. La politique de la Ville de Lyon autour du handicap est vraiment en lien avec la commission communale d'accessibilité, qui rassemble une soixantaine d'associations et de structures locales représentant toutes les formes de handicap que ce soit physique, visuel, auditif, psychique, mental, cognitif. À partir de cette commission communale d'accessibilité, la Ville déploie une politique transversale qui a pour objectif l'effectivité des droits et l'accessibilité universelle dans tous ses domaines de compétence. Le rapport propose l'attribution d'une subvention à hauteur de 111 600 euros, à destination de 13 associations différentes qui œuvrent avec et auprès des personnes pour l'accès à leurs droits, à l'école, à la culture, au sport, à l'emploi et également pour interpeler et améliorer la prise en compte du handicap dans toutes les sphères de la vie quotidienne et sensibiliser les habitants et habitantes sur ce sujet.

Je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. On est d'accords que vous avez présenté le rapport 4242. D'accord. Puisque moi je m'attendais au 4201. Ce n'est pas grave. Non, non, mais il n'y a pas de souci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Madame GRIES, il me semblait que vous vouliez intervenir sur le sujet. Non ? Non, pas de souci. Bien. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame WIBER, vous voulez présenter le 4201 maintenant ? Allons-y.

13. 2023-3212-CMMA7-004 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de

1 241 000 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Je crois que c'est mon dernier rapport. C'est une délibération assez classique qui vise à soutenir les associations de solidarité, qui mènent des actions dans divers domaines tels que l'accès à l'alimentation, l'accueil, l'accompagnement social, l'aller vers des personnes marginalisées. Le soutien de ces actions associatives se traduit de plusieurs manières. La première, sous forme de convention pluriannuelle à destination de cinq associations. Je vais les citer parce qu'elles sont quand même assez présentes dans notre arrondissement : l'Armée du Salut, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris, Habitat et Humanisme, LAHSo et Alynea.

La seconde manière de soutenir ces associations, c'est des subventions de fonctionnement à destination de diverses associations. Je ne vais pas les détailler parce qu'il y en a un certain nombre, et je vais juste préciser que pour les associations dont les subventions s'élèvent à 23 000 euros ou plus sur l'année, il y a des conventions spécifiques qui sont proposées. Le montant total de ces subventions s'élève à 1 241 000 euros.

Je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Non. Je le sou mets donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Ne participe pas au vote : Mme VACHER.

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons avec vous, Madame VACHER, pour le 5050.

14. 2023-2959-CMMA7-039 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2023 pour un montant total de 16 932 euros

Rapporteure : Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, merci. C'est une délibération relativement classique puisqu'on la passe deux fois par an et pour voter les subventions aux associations qui organisent des chantiers loisirs ou éducatifs à destination des jeunes, dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances. Ce dispositif est financé par l'État. À noter peut-être pour 2023 une baisse de l'enveloppe, qui s'élève à 50 000 euros sur toute l'année et qui était à 57 000 euros en 2022. Pour le 7^e arrondissement, c'est l'Arche de Noé qui va proposer aux jeunes de la Guillotière des chantiers de loisirs éducatifs. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur MONOT, et le rapport 5122.

15. 2023-2958-CMMA7-041 - Programmation financière 2023 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 330 000 euros

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Il s'agit de la programmation 2023, au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance avec l'attribution – comme chaque délibération identique annuelle – de subventions de fonctionnement aux différentes associations pour un montant, cette année, de 330 000 euros.

Je rappelle brièvement le cadre. On a voté la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, en janvier 2022. Elle constitue donc le programme de travail du CLSPD et elle vise à améliorer durablement la sécurité et la tranquillité publiques pour garantir aux habitantes et aux habitants un cadre de vie apaisé dans notre ville, et pour accompagner les publics en difficulté, victimes ou auteurs d'infractions. En cela, les objectifs sont d'aller plutôt et plus loin dans la prévention, d'aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger, de renforcer la tranquillité et la sécurité publiques, et de mobiliser les habitants.

On vous propose, ce soir, des actions toutes extrêmement importantes et indispensables pour la vie en commun dans notre ville avec un budget, en hausse, de 330 000 euros au total. Les actions peuvent être, à ce titre, poursuivies, certaines peuvent être lancées. Vous les trouverez en détail, toute la liste complète, dans la délibération. On peut, là aussi, citer quelques exemples avec la prévention des conflits, des violences et du harcèlement chez les adolescents, et un travail sur l'égalité filles-garçons par le théâtre en milieu scolaire, effectué par l'association Le Lien Théâtre qui effectue ces actions dans plusieurs collèges et lycées de notre ville dont le lycée Louise Labé dans le 7^e. Également, une action d'accès au droit et à la médiation citoyenne par l'association Médiation Lyon AMELY qui effectue des permanences hebdomadaires d'accès au droit, de médiation de conflit ou encore d'accompagnement administratif et numérique. Enfin, vous en avez déjà parlé, la formation par le Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles du Rhône, formation des commerçants sur la prise en charge des personnes victimes de harcèlement de rue avec le dispositif Angela, déjà bien connu dans notre arrondissement mais qui sera mis en place dans de nombreux autres commerces de notre ville.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je passe la parole à Monsieur ESCARAVAGE pour le rapport suivant.

16. 2023-2955-CMMA7-032 - Programmation financière 2023 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 513 560 euros

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Le rapport suivant, pareil, c'est un rapport que je vous présente chaque année donc je vais être assez rapide. Il s'agit de la programmation financière 2023 au titre de la politique emploi-insertion de la Ville de Lyon pour un montant de 513 560 euros, c'est-à-dire sensiblement le même montant que l'année passée. Toujours en lien avec la Maison métropolitaine de l'insertion pour l'emploi, l'association ALLIES et l'École de la

2^e chance qui sont un peu les trois gros partenaires de notre politique emploi-insertion, à la Ville de Lyon. Un programme de nombreuses subventions à de nombreuses associations autour de cinq axes : un axe « aller vers/diagnostic » ; un axe « mise en activité professionnelle » ; un axe « favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale » ; un axe « lever les freins à l'employabilité » ; et un axe « égalité professionnelle et lutte contre les discriminations ». On subventionnait en partie un grand nombre d'associations sur différents sujets qui interviennent à différents endroits de la ville. Je ne serai pas plus long mais je suis à votre disposition si vous avez des questions sur le sujet.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet de la politique d'emploi et d'insertion ? Non.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Ne participe pas au vote : Mme VACHER.

17. 2023-3142-CMMA7-010 - Attribution de subventions pour la programmation de la deuxième édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 30 juin au 2 juillet 2023 - Approbation de conventions

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Je vais vous présenter le rapport suivant, le 4336 qui traite du festival « Entre Rhône et Saône ». Je suis sûre que vous étiez nombreuses et nombreux à participer à l'édition de l'année dernière, et donc que vous attendez tous et toutes la seconde édition de ce festival qui aura bien lieu entre le 30 juin et le 2 juillet. Je ne peux pas vous dévoiler totalement la programmation de ce festival pour la bonne et simple raison que je ne la connais pas encore. Je crois que seule Audrey HENOCQ en a le secret et cela va bientôt être dévoilé publiquement mais ce sera, à nouveau, un temps festif, de retrouvailles, au début de l'été, autour de l'eau. C'est aussi quand même un sujet sérieux puisqu'on manque d'eau, et je crois que les agriculteurs ne nous contrediront pas puisque certains sont déjà en alerte sécheresse et ne peuvent plus abreuver leurs bêtes. On parlera de ces sujets éminemment importants, mais on sera aussi dans des temps festifs, de retrouvailles, autour des guinguettes, autour de nos deux fleuves, le Rhône et la Saône. Mais, pour préparer ce festival, un appel à projets a été lancé et ce qu'on vote, finalement, aujourd'hui, ce sont les projets qui sont sélectionnés et qui vont en partie faire la programmation du festival.

Il y a 85 projets qui ont été sélectionnés suite à cet appel à projets. Parmi eux, je vais en souligner simplement quelques-uns qui font écho à nos actions dans le 7^e arrondissement. Il y a LALCA qui fait un travail tout au long de l'année autour des bains-douches et qui fait parler, finalement, ces personnes qui utilisent les bains-douches et qui ont un récit qu'on entend assez peu. LALCA fait des enregistrements sonores de l'histoire des personnes qui fréquentent les bains-douches puisqu'effectivement, l'hygiène, l'accès à l'eau, c'est aussi une partie importante qu'on va traiter grâce à ce festival « Entre Rhône et Saône ». Sur un tout autre domaine, il y a un projet du Canoë-kayak Lyon-Oullins-La Mulatière qui a été retenu. Là, on est plutôt sur des animations sportives et sur du kayak mais aussi d'autres dispositifs flottants. Un autre projet qui a été retenu, c'est les Péniches du Val de Rhône pour découvrir la faune et la flore de nos cours d'eau. Enfin, la Maison de l'environnement qui a été retenue et qui propose une bibliothèque ambulante. D'autres projets que vous pourrez découvrir dans la délibération.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Rendez-vous du 30 juin au 2 juillet pour la deuxième édition du festival « Entre Rhône et Saône ».

Je vous propose de passer à la présentation des rapports Culture. Il y en a, là aussi, un certain nombre. Vous commencez par le 4398 et vous avez la parole, Monsieur ORGOGOZO.

**18. 2023-3141-CMMA7-012 - Attribution de subventions pour la programmation
« Tout l'monde dehors ! » 2023 - Approbation de conventions**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci. Cette délibération vise à valider la programmation du festival « Tout l'monde dehors ! » qui aura lieu cet été, de début juillet à fin août. Pour rappel, « Tout l'monde dehors ! » est un festival entièrement gratuit pour les spectateurs et spectatrices et qui propose des représentations artistiques dans l'espace public. Comme les précédentes années, la Ville de Lyon donne carte blanche aux arrondissements pour faire leur programmation parmi un catalogue de propositions qui avaient répondu à l'appel à projets. Cette année encore, nous avons environ 20 000 euros par arrondissement pour sélectionner une dizaine de projets. Comme les années précédentes également, nous avons essayé, au sein du 7^e arrondissement, de trouver un équilibre entre la sélection de formes artistiques variées *via* une programmation qui n'oublie personne, que ce soit à la fois en termes de territoire, en équilibrant correctement entre le nord et le sud de l'arrondissement, mais aussi d'âge avec, notamment, trois projets pour les très jeunes enfants. Par rapport aux années précédentes, par contre, la différence principale réside dans le fait que l'on a souhaité mettre un accent assez fort sur le thème de l'écologie et de ses liens avec la culture. Notre programmation débutera donc avec une assemblée écologique et théâtrale mêlant expérience immersive, théâtre-forum, et scène-chorale, car nos sens se doivent également d'être mis au service d'une meilleure compréhension de ce qui met en danger notre société, mais permet aussi de la souder sur des valeurs collectives. D'autres projets et la programmation permettront d'aborder cette question sous des angles différents. Adossée à cette programmation de TLMD, aura également lieu une conférence ou table-ronde dédiée aux structures culturelles des 3^e et 7^e arrondissements *a minima* et qui est actuellement en cours d'élaboration. Le but sera là d'aborder des questions pratiques sur comment les acteurs et actrices culturels peuvent être plus résilients face aux contraintes énergétiques et climatiques, mais aussi s'adapter, car c'est très bien de donner des subventions à la culture en 2023, mais c'est encore mieux de s'assurer que la culture puisse encore exister en 2050.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet de « Tout l'monde dehors ! » ? Non.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec les tarifs des Célestins, Monsieur ORGOGOZO.

**19. 2023-3189-CMMA7-011 - Approbation des tarifs de la saison 2023-2024 des
Célestins, Théâtre de Lyon**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait. Là, je n'aurai pas forcément grand-chose à dire puisque les tarifs sont presque rigoureusement identiques à ceux de l'année dernière. Je me bornerai simplement à souligner que les Célestins, en tant que signataire de la charte, a établi certains partenariats avec des établissements scolaires de la ville afin de proposer un parcours culturel pour les élèves en primaire. À ce titre, des tarifs spécifiques sont prévus et détaillés dans la délibération.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas.
Je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous et le 4434.

20. 2023-3231-CMMA7-013 - Attribution de subventions de fonctionnement à 17 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, de la danse, du cirque, du théâtre et des musiques, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC, Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, et CASINO pour un montant global de 368 000 €. Approbation de conventions

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait. Si vous avez l'impression que toutes les délibérations culture se ressemblent, je vous rassure, j'ai parfois la même impression. FIC, FIMA et CASINO sont maintenant des acronymes que vous devez bien connaître et sont différents fonds utilisés pour les subventions des structures culturelles de la Ville de Lyon. Dans cette délibération, deux structures concernent le 7^e arrondissement. Tout d'abord, Plein Champ, donc le Comœdia. L'année dernière, nous avons voté pour la première fois une aide à Plein Champ pour l'aider à gérer un lent et laborieux retour des spectateurs et spectatrices au cinéma, après les années covid. Cette année, cette délibération propose une aide du même montant que l'année dernière, à savoir 15 000 euros. Il me semble, en effet, que la Ville de Lyon se doit d'aider un cinéma qui, en renaissant en 2006, a su devenir le premier cinéma d'art et d'essai de France. Une autre association concernée est Mac Guffin Association qui est, certes, basée dans le 3^e mais qui investit le théâtre de l'Uchronie, rue de Marseille. Un petit théâtre de seulement 48 places, très intimiste avec une programmation que je trouve, personnellement, originale et qui complète judicieusement ce que l'on peut voir par ailleurs. Là encore, la subvention proposée est de 15 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas.
Je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec Jazz à Cours et à Jardins, Monsieur ORGOGOZO.

21. 2023-3140-CMMA7-008 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins le 30 avril et les 2-3-4 juin et 9-10-11 juin 2023

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Je tiens à remercier cette association qui a un nom on ne peut plus explicite sur sa finalité, ce qui n'est pas toujours le cas des autres associations. Cette association est basée dans le 5^e arrondissement et organise donc un festival de jazz dans les cours et les jardins de la ville. Elle m'avait contacté dès 2021, car elle souhaitait justement continuer de sortir progressivement de son 5^e arrondissement historique. Mais, à l'époque, cela n'avait pas pu avoir lieu. Pour une douzième édition, deux concerts sont désormais prévus à l'Université Lyon 2. Au-delà du 7^e arrondissement, de nombreux concerts de jazz sont prévus dans différents lieux de la

ville, voire même ailleurs, avec un concert le 18 mai prochain et plusieurs sur toute la première quinzaine de juin. La subvention proposée est ici de 3 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non.
Je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur ORGOGOZO. Cette fois, on parle du CHRD.

22. 2023-3151-CMMA7-009 - Approbation d'une convention type de mise à disposition payante d'un espace à l'occasion de manifestations se déroulant au sein du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon CHRD

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Pour l'approbation d'une convention de mise à disposition payante d'un espace, à l'occasion de manifestations se déroulant au sein du CHRD. Tout est dans le titre qui est déjà presque aussi long que la délibération. Le CHRD souhaite, lorsque ce n'est pas en conflit avec ses propres besoins, mettre à disposition deux halls pour les intervenants ou intervenantes extérieurs qui pourront en avoir besoin, contre une redevance qui me semble modique.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non.
Je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : CHRD toujours avec vous, Monsieur ORGOGOZO.

23. 2023-3171-CMMA7-024 – « Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation - Réaménagement du pôle accueil » - 16 avenue Berthelot à Lyon 7^e - Opération n° 07075593 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00005

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Il s'agit du réaménagement du pôle d'accueil. Cette délibération fait suite à plusieurs délibérations que nous avons déjà votées en 2021 et 2022. L'objectif est ici de revoir les zones d'accueil de la clientèle, que ce soit avec de nouveaux vestiaires, une place accrue pour la zone boutique, ainsi qu'une amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Le tout pour un budget prévisionnel de 190 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas.
Je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Désormais, on passe à la Halle Tony Garnier.

24. 2023-3162-CMMA7-025 – « Halle Tony Garnier - Remplacement des cellules haute-tension et des disjoncteurs principaux » - 20 place Dr Charles et Christophe Mérieux à Lyon 7^e - Opération n° 07026527 - Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20005

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait. Au sujet du remplacement des cellules haute-tension des disjoncteurs. Je n'y connais strictement rien en électronique et en installation de salles de concerts, mais il me semble que les cellules haute-tension et les disjoncteurs afférents de la Halle Tony Garnier puissent ne plus être opérationnels d'ici peu et, afin d'éviter une panne en plein concert, il est proposé de les remplacer pour un montant estimé de 360 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non.
Je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va voir, Monsieur ORGOGOZO, si vous vous y connaissez mieux en groupes frigorifiques, toujours pour la Halle Tony Garnier.

25. 2023-2976-CMMA7-023 – « Halle Tony Garnier - Groupes frigorifiques » - 20 place Docteurs Charles et Christophe Mérieux à Lyon 7^e - Opération n° 07026526 - Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20005

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Mince, vous m'avez piqué ma transition. Effectivement, je vais faire bref car je ne m'y connais pas plus. On a voté, en début d'année, le lancement des études pour remplacer les groupes de froid de la Halle. Désormais, il semble urgent de les changer, et ce pour un montant estimé à 1,5 million. À noter que ce changement aura lieu l'hiver prochain *a priori* et n'impactera donc pas la programmation de la Halle, sauf si le climat fait encore plus n'importe quoi, bien entendu.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non.
Je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Après la culture, le sport. On est avec vous, Monsieur FEKRANE, pour le premier rapport sport qui est le 4520.

26. 2023-3143-CMMA7-016 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon pour l'organisation de l'évènement « Open Sport Lyon » les vendredi 23 et samedi 24 juin 2023 - Approbation d'une convention

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Bonsoir à tous et toutes. Avant tout, j'aimerais féliciter l'équipe AuRA - Clermont foot pour la coupe Gambardella, l'équivalent de la coupe de France, samedi dernier, malgré qu'ils ont perdu contre Monaco. On va les féliciter. De même, j'aimerais aussi, malheureusement, suite au match l'OL-Marseille... J'ai été content, Marseille elle a gagné à la dernière seconde. Mais il y a eu des événements extra-sportifs. Il y a eu deux supporters de l'Olympique de Marseille, ils se sont fait rouer de coups par des, je ne sais pas si on dit manifestants ou... J'aimerais bien que l'on puisse mettre des caméras partout et le Gouvernement, il parle beaucoup de caméras, j'aimerais bien... J'espère, de tout cœur, qu'on trouvera ceux qui ont commis ces actes de brutalité, qu'ils soient condamnés. Voilà.

Il s'agit de l'Office des Sports de Lyon. C'est un événement qui s'est déroulé l'année dernière, le 25 juin 2022, à place Bellecour. L'objectif, c'est de soutenir et d'encourager toute initiative tendant à développer la pratique et l'éducation physique et sportive du sport. Des activités de loisirs à caractère sportif et le contrôle médico-sportif accessible à toutes et tous sur le territoire lyonnais. Cette nouvelle édition 2023, organisée pour la première fois avec l'aide des comités olympiques sportifs départementaux, soutiendra toujours en plein cœur de la ville, place Bellecour, Démonstrations, initiations et animations sur le sport de Lyon seront proposées par une cinquantaine de clubs lyonnais participants. À travers cet événement, les objectifs de l'association sont : créer un événement grand public dédié à la découverte de tous les sports ; faire connaître l'offre sportive de la ville ; valoriser les différents acteurs du sport ; promouvoir les différentes pratiques sportives, en club ou pratique libre, à tous les types de publics ; promouvoir le sport comme outil pour la santé, l'écoresponsabilité, le respect de l'inclusion ; développer l'accessibilité dans le sport et mettre en avant le milieu handisport et le sport adapté auprès du grand public ; pérenniser cet événement à Lyon. L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'encourager la pratique et l'activité physiques, valoriser les clubs lyonnais et contribuer au rayonnement de la ville de Lyon. Il s'agit d'une subvention de 30 000 euros sur un budget prévisionnel de 114 900 euros.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. C'était juste pour reprendre votre préambule, Monsieur FEKRANE, et vous dire que je suis contente parce qu'on partage certaines positions, à savoir plus de caméras et, *a priori*, vous en voulez encore plus. Donc, on a des points en commun. Peut-être pas celui-ci uniquement, mais c'est un bon début. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci. Je vous laisse gérer vos points communs. Monsieur FEKRANE, vous voulez répondre ?

M. FEKRANE : Ouais, ouais. Non. Peut-être que j'ai l'accent du sud, mais là non, je ne parle pas de... Je suis juste... Au stade, dans les alentours, il y a les caméras, j'aimerais juste qu'on attrape les protagonistes qui ont vraiment, voilà, fait des choses, tabassé les deux supporters de l'Olympique de Marseille. C'est tout. Je ne suis pas d'accord pour les caméras. Je préfère plus les humains.

Mme LA MAIRE : D'accord. C'est plus clair. Plus clair.

M. FEKRANE : Voilà.

Mme LA MAIRE : Il s'agit d'interroger l'efficience...

M. FEKRANE : Tout à fait.

Mme LA MAIRE : ...de ces caméras qui sont présentes mais qui n'ont visiblement pas permis d'interpeler les auteurs d'une agression. Comme quoi, les caméras ne suffisent pas.

M. FEKRANE : Tout à fait.

Mme LA MAIRE : Je vous propose donc de voter ce rapport.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur FEKRANE, vous poursuivez avec le 4527.

27. 2023-3146-CMMA7-017 - Attribution d'une subvention de 4 500 euros à l'association TIGRE pour l'organisation de l'évènement « FITDAYS MGEN » le mercredi 28 juin 2023

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Il s'agit d'un évènement pour le 28 juin, exactement, 2023 au parc des berges du Rhône du sud. Il s'agit d'un village initiation triathlon. C'est pour les enfants de 5 à 12 ans. L'idée, c'était faire une pratique de 20 mètres de natation, un kilomètre de VTT et 250 m de course. En plus, il y aura des ateliers pour la découverte en nutrition, la santé, etc. L'objectif aussi, c'était un relais du cœur en famille ouvert gratuitement à des équipes composées d'un enfant et d'un parent ou un grand frère. Il s'agit d'une subvention de 4 500 euros.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur FEKRANE, avec le 4568.

28. 2023-3238-CMMA7-018 - Approbation du Règlement Intérieur des Accueils de Mineurs « Offre de loisirs municipale »

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Tout à fait. Il s'agit de l'approbation du Règlement Intérieur des Accueils de Mineurs « Offre de loisirs municipale ». La direction des Sports, par l'intermédiaire de son service animation sportive, s'est vue confier le pilotage du projet visant à porter la construction d'un dispositif unique de loisirs sur la saison estivale. Ce projet se traduit par la fusion des deux dispositifs coexistant jusqu'à l'été 2022. Divertisport, porté par la direction des Sports, et les Ateliers de l'été, portés par la direction de l'Éducation. Ainsi, durant les 8 semaines de la saison d'été 2023, l'équivalent de 5 700 semaines d'accueil à destination d'enfants âgés de 3 à 16 ans seront proposées et réparties sur 11 sites implantés sur le territoire de la Ville de Lyon. Un site dédié à l'accueil des adolescents sera localisé à Miribel-Jonage. Par ailleurs, un accompagnement spécifique est prévu pour les familles d'enfants en situation de handicap. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non.
Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le rapport 4580 sur l'Espace Sport Santé. Allez-y, Monsieur FEKRANE.

29. 2023-3240-CMMA7-019 - Espace Sport Santé : labellisation et signature de la charte d'engagement des Maisons sport santé

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Dans la continuité des actions menées depuis 2017, dans le cadre du développement du dispositif « En forme à Lyon », le service animation sportive, en partenariat étroit avec la direction de la santé pilotait un dispositif tourné vers des actions de santé publique. Ce dispositif amenait la création, en 2022, d'un Espace Sport Santé dont l'antenne principale se situe au sein des locaux partagés par l'Office des Sports de Lyon, dans le parc de Gerland, Lyon 7. Le dispositif – encadré par un responsable de pôle, deux éducatrices sportives spécialisées en activités physiques adaptées et en lien permanent avec une infirmière de la direction de la Santé – a pour vocation d'accueillir et d'orienter les usagers souhaitant pratiquer, développer ou prendre une activité physique à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité. L'objectif principal de ce dispositif est de promouvoir l'activité physique comme thérapie non médicamenteuse, à destination des publics souffrant d'ALD (Affection longue durée), de maladies chroniques ou présentant des facteurs de risque. Ce dispositif revêt divers enjeux de santé publique, économiques, d'inclusion sociale, environnementaux. Je vais laisser mon adjointe à la Santé, puisqu'elle y contribue aussi vivement, donc, continuer.

Mme LA MAIRE : Parfait. Merci, Monsieur FEKRANE. Je laisse Madame DE LAURENS, adjointe au Maire de Lyon, préciser ce projet.

Mme DE LAURENS : Oui, merci. C'était surtout pour rebondir un peu sur cette présentation et me féliciter dans le 7^e arrondissement qui voit déjà accueillir ce nouveau service public, et revenir un petit peu sur les grands enjeux, mais assez rapidement parce qu'on a un ordre du jour très chargé. Mais, redire peut-être deux-trois éléments parce que je pense que la communication n'a pas été si importante que cela sur ce projet. Je pense que cela mérite de le redire. Peut-être dire déjà que l'inactivité physique est considérée comme la première cause de mortalité évitable par l'Organisation mondiale de la Santé. C'est le quatrième facteur de risque de mortalité à l'échelle mondiale. Donc, c'est un enjeu important. On se met dans les pas de Strasbourg qui était ville pilote, qui dès 2016 a commencé à mettre en place un dispositif financé uniquement par la Ville et l'Eurométropole et qui, petit à petit, en mettant en place un réseau et des assises annuelles du sport-santé tous les mois d'octobre, a réussi à faire un peu bouler de neige, et le Gouvernement, en 2019, a commencé à organiser et à faire des appels à projets pour les Maisons Sport Santé. Il y a une première salve d'à peu près 200 Maisons Sport Santé qui ont été ouvertes partout en France. Aujourd'hui, en 2022, on devrait même dépasser les objectifs nationaux qui étaient de 500 Maisons Sport Santé dans le territoire national. Aujourd'hui, on serait à 573. Cette première Maison Sport Santé, vous le comprenez, est donc une très bonne chose. Mais c'est juste pour aussi souligner le fait que, malheureusement, on n'ait pas réussi à Lyon alors qu'on est une ville santé et qu'on est une ville avec un engagement en matière de santé publique historique extrêmement fort, qu'on n'ait pas réussi à être justement dans les villes leaders. Voilà. Je suis assez contente qu'on rattrape ce collectif qui est déjà bien constitué et qui était notamment à côté de Strasbourg, porté par Villeurbanne qui a été très clairement en avant-scène sur ce dispositif. Voilà. Cette délibération a juste vocation à montrer qu'on est rentrés, maintenant, dans ce label et qu'on va pouvoir signer et s'engager durablement dans cette nouvelle politique de santé municipale. Et pour aussi peut-être dire que je pense que c'est un bel éclairage de ce que la Ville de Lyon, dans sa politique actuelle, peut mettre en évidence comme réorientation des politiques sport et des politiques santé vers des dispositifs et la création de services publics au profit des habitants. Voilà. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DE LAURENS. S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au dernier rapport concernant le sport qui est donc le 4595, Monsieur FEKRANE.

30. 2023-3220-CMMA7-020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 140 000 euros à l'association ASUL Volley-ball - Approbation d'une convention-cadre

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui. Depuis plusieurs mois, la situation financière de l'association l'ASUL Volley s'est fortement dégradée. Déclarée en cessation de paiement, elle a été placée en redressement judiciaire par le Tribunal, le 28 février 2023, assorti d'une période d'observation de six mois jusqu'au 28 août 2023. Cette période pouvant être prolongée pour une durée maximale de 18 mois. Un administrateur judiciaire et un mandataire judiciaire ont été nommés. Dans cette décision, le tribunal judiciaire a renvoyé l'affaire à une première audience fixée au 28 mars 2023 à l'issue de laquelle le club a été de nouveau maintenu en procédure de redressement judiciaire. Une deuxième audience est prévue le 28 juin, au cours de laquelle l'association présentera son plan de redressement. Attachée à ce club emblématique lyonnais, la Ville de Lyon souhaite accompagner l'ASUL Volley dans la situation que le club traverse et assurer la pérennité de la partie « amateur ». Je vous propose une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 000 euros pour la saison 2022-2023. C'est l'équivalent de l'année dernière 2021-2022. Pour mémoire, un acompte de 50 % sera versé après le vote de la subvention. Le versement du solde sera conditionné par le maintien du club en redressement judiciaire lors de l'audience du tribunal judiciaire de Lyon fixée au mois de juin. Je remercie aussi la Métropole de Lyon, le vice-président, parce qu'il y a aussi une aide de 40 000 euros allouée. Et je suis très triste parce que le centre de formation de l'ASUL Volley va se déplacer à Vichy pour la finale des play-offs, les 12 meilleures équipes de France. Malheureusement, la Région, il n'y a plus de subventions pour les centres de formation. Cela m'attriste. Hier, j'étais au gymnase Alice Milliat, j'ai félicité les jeunes du volley, les U-13 parce qu'ils ont gagné le titre de la Région Rhône-Alpes. Voilà.

Mme LA MAIRE : D'accord. Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Après la culture et le sport, on passe à la nature en ville avec vous, Madame PASIECZNIK et le rapport 5145.

31. 2023-3191-CMMA7-042 - Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Ligue de Protection des Oiseaux pour le suivi de la biodiversité et l'accompagnement à la végétalisation dans les cimetières lyonnais

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous et toutes. Effectivement, j'ai trois rapports à vous présenter sur la nature en ville. Le premier va donc concerner l'approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) pour le suivi de la biodiversité et l'accompagnement à la végétalisation dans les cimetières lyonnais. En effet, depuis 2014, la direction des cimetières s'est engagée dans une démarche de gestion écologique

de ses cimetières. Ces cimetières, c'est 42 hectares d'espace sur l'ensemble de la ville de Lyon. Elle s'est engagée dans cette démarche en interdisant notamment l'utilisation des produits sanitaires dès 2014. Depuis, la direction des Cimetières a développé un certain nombre d'autres pistes pour un entretien plus environnemental de ses espaces et donc, en particulier, en mars 2017, elle s'est engagée dans une convention avec la LPO pour inscrire le cimetière de Loyasse au réseau des refuges LPO. En 2021, cette convention s'est élargie aux cimetières de la Guillotière. Les deux cimetières, puisque nous, nous sommes concernés par l'ancien cimetière. Merci. Ce partenariat permet effectivement d'animer un programme de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité. Le label aide à mettre en valeur et en réseau des espaces qui préservent et développent la biodiversité, tout en offrant à l'Homme une qualité de vie. Parallèlement, la LPO accompagne la direction des cimetières dans les projets de renaturation puisqu'effectivement, la Ville de Lyon souhaite s'engager dans un programme important de renaturation des différents cimetières de la ville. Aujourd'hui, la convention qui vous est présentée, permet de refaire une convention pour trois ans, en y ajoutant deux autres cimetières qui n'en faisaient pas partie jusque-là, celui de la Croix-Rousse et de Saint-Rambert. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous et le 5022.

32. 2023-3105-CMMA7-036 - Développement des actions en faveur de la Gestion citoyenne de la nature en ville : jardins de rue, chantiers participatifs, cogestion - Mise en place d'une convention de bénévolat

Rapporteure : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Ce second rapport sur ces questions de nature en ville concerne le développement des actions en faveur de la Gestion citoyenne de la nature en ville. C'est un rapport qui est intéressant parce qu'il permet, effectivement, d'élargir cette question de végétalisation citoyenne en l'ouvrant sous différentes formes de gestion pour les espaces de la nature en ville.

On connaît bien une première manière de gérer avec les citoyens. C'est la gestion qu'on appelle « intégrée », c'est-à-dire qu'on confie à des collectifs ou des associations, un espace qui est géré intégralement par ce collectif. C'est, par exemple, le cas des jardins familiaux, des jardins partagés, des jardins de rue. C'est-à-dire de la microimplantation florale à la gestion de pieds d'arbres, des bacs sur la rue. Donc, ça c'est une première gestion qui existe effectivement.

Ce que souhaite aujourd'hui développer la Ville de Lyon, c'est deux autres formes de gestion citoyenne. L'une qui concernera des chantiers participatifs, c'est-à-dire mettre en place avec les habitants des chantiers sur des opérations ponctuelles, par exemple plantations participatives en collaboration avec des équipes de jardiniers. Nous, on en a réalisé une dans le 7^e puisqu'il y a eu une plantation Miyawaki cette année sur les berges du Rhône, sur Gerland, avec la commission nature en ville du conseil de quartier de Gerland, par exemple. Mais cela pourrait être aussi des chantiers de gestion des plantes invasives, cela peut être aussi des ateliers de gestion de la biodiversité comme l'entretien d'une mare, l'entretien d'une haie sèche, et puis quelque chose qui ne nous concernera pas nous sur le 7^e, tout un travail de contribution à la restauration de l'herbier du jardin botanique.

Une troisième forme de gestion que souhaite aussi mettre en place la Ville de Lyon, c'est une cogestion. Alors, en particulier, cela pourra concerner les vergers puisqu'aujourd'hui, la Ville de

Lyon s'est engagée à planter un verger par an et par arrondissement. L'idée, c'est, qu'à terme, ces vergers puissent être cogérés effectivement entre les services de la direction de la Biodiversité et de la Nature en Ville et les habitants. Par exemple, si on prend le cas d'un verger, cela peut être... On sait que tout ce qui va concerner la taille, par exemple, c'est important que ce soient plutôt des professionnels, donc les services, et puis, par contre, il peut y avoir un travail des habitants autour peut-être... y compris, par exemple, sur Jules Guesde, certains habitants avaient dit « nous on peut surveiller quand il y a des attaques phytosanitaires », enfin des choses comme cela. Voilà.

Un certain nombre de choses à créer avec les habitants. Très concrètement, les moyens d'action, ce sera la mise en place de conventions de bénévolat qui pourront concerner du bénévolat à titre individuel, ce sera l'extension de l'appel à projets Jardins de rue à des actions de cogestion ou de gestion qui se traduiront par des conventions et des autorisations d'occupation temporaires du domaine public. Un troisième point, la création d'un nouvel appel à projets à destination de collectifs ou d'associations pour des actions d'accompagnement du réseau de jardinage citoyen. Aujourd'hui, on a le Passe-jardins mais c'est pour aussi avoir éventuellement d'autres accompagnements des actions de végétalisation citoyenne. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au 5087, toujours avec vous, Madame PASIECZNIK.

33. 2023-2957-CMMA7-040 - Programmation financière 2023 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros

Rapporteure : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Ce troisième rapport concerne un des volets que je viens d'évoquer. C'est celui des jardins partagés. C'est un rapport qu'on étudie chaque année. Il concerne les subventions aux jardins partagés. Moi, je vais vous citer les jardins qui sont concernés dans l'arrondissement. On a les Compagnons des Pavillons. Alors là, on est sur un jardin de rue en fait, sur le square Monod où on a effectivement un collectif d'habitants qui entretient et anime le square Monod, et a fait un certain nombre de plantations, et donc c'est une subvention de 1 000 euros. Le nom formel c'est « Compost Jules Guesde », puisque c'est le nom aujourd'hui de l'association, mais cette association va dorénavant gérer le nouveau jardin partagé agrandi qui s'est mis en place Place Jules Guesde suite à la création du verger. Cette association bénéficiera d'une subvention de 900 euros. Le jardin Graines de lait, qui se trouve à Gerland, bénéficiera d'une subvention de 1 300 euros. Et puis, on a la Légumerie qui gère le jardin de l'Oasis où là, on aura une subvention de 17 500 euros qui se répartit entre une subvention, effectivement, de la délégation Nature en ville et puis aussi une subvention politique de la ville. Une dernière subvention pour les Dames de Gerland pour l'aide à la création d'un jardin partagé à l'ilot de l'Effort, pour un montant de 1 000 euros.

L'ensemble des subventions à l'échelle de la Ville correspondent à un montant de 83 550 euros. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au rapport 4849 avec vous, Monsieur CHENAUX.

34. 2023-3195-CMMA7-031 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 64 000 euros

Rapporteur : Barthélémy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci. La délibération que j'ai à vous présenter, ce soir, est le résultat d'un appel à projets lancé en décembre dernier, qui vise à accompagner le développement d'une alimentation durable sur notre territoire. L'objectif est de contribuer à un système alimentaire inclusif, entendez accessible aux précaires, de qualité et en circuit court. On a quatre lauréats qui concernent le 7^e arrondissement.

Je vais commencer par l'association la Légumerie. Elle a déjà été citée. Elle est soutenue par plusieurs biais. Mais là, pour le coup, c'est pour des actions intitulées « Popotes » et « Tablées », à l'Oasis de Gerland, dans le sud de l'arrondissement. Certaines sont des redites des années précédentes et, parfois, de nouvelles actions. La délibération propose de leur accorder une subvention de 7 500 euros, soit un peu moins de 35 % du budget consacré à ces actions.

Une deuxième structure, c'est le réseau des AMAP, qui est aussi une association, dont le siège social est basé à quelques rues d'ici, rue Rollin. Les AMAP nous proposent une action qu'ils ont appelée « AMAP pour toutes et tous », qui vise à prendre en charge la problématique de l'accessibilité économique des paniers que son réseau distribue. Je vous propose de leur accorder une subvention de 6 500 euros, soit un peu moins de 30 % du budget de leur action.

Une troisième structure associative qui est la Cloche 7^e qui nous propose une « cloche gourmande », c'est-à-dire des ateliers de cuisine inclusifs entre voisins, avec ou sans domicile. Là, la délibération propose d'accorder une subvention de 5 000 euros, soit 8 % seulement de l'action.

Enfin, une association qui est moins ciblée 7^e arrondissement, mais qui aura forcément un impact aussi sur le 7^e arrondissement étant donné qu'il y a Le Crous. C'est une association parisienne qui s'appelle HopHopFood qui propose le développement d'une solution digitale unique permettant de donner accès gratuitement à des produits alimentaires aux étudiants en situation de précarité. La délibération propose d'accorder une subvention de 5 000 euros pour ce projet antigaspi et solidaire.

Et juste un petit message de conclusion à l'adresse de notre Gouvernement, chacun sait que nos associations fonctionnent massivement grâce à la participation des retraités, lorsqu'ils sont encore jeunes, dynamiques et dotés de nombreuses compétences fort utiles. Ainsi, l'abandon de la réforme des retraites serait d'une certaine manière une belle subvention complémentaire à celle que la Ville de Lyon accorde déjà à ces quatre associations, et à tant d'autres, sur notre territoire.

Bien sûr, je vous invite à voter favorablement pour cette délibération, parce que je sais que vous êtes déjà très mobilisés sur l'abandon de cette réforme. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX.

Contrairement à ce que j'avais dit en début de conseil d'arrondissement, finalement la retransmission est fonctionnelle et donc on peut nous regarder sur Facebook. Comme il y avait beaucoup de messages au Gouvernement ce soir, je ne doute pas qu'ils sont en train de nous regarder sur Facebook.

M. CHENAUX : Je suis convaincu qu'ils ont tout écouté.

Mme LA MAIRE : Bien. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ?
Monsieur ESCARAVAGE.

M. ESCARAVAGE : Pas une prise de parole mais juste pour annoncer que, bien que n'étant pas encore retraité, je suis membre d'une de ces coopératives et donc je ne prendrai pas part au vote.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.

M. CHENAUX : Juste une précision, c'est une coopérative que je n'ai pas citée parce qu'elle concerne le 1^{er} arrondissement. Voilà.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci. Mais comme elle est effectivement dans le rapport qu'on vote, il est plus sage pour Monsieur ESCARAVAGE de se déporter.

Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Ne participe pas au vote : M. ESCARAVAGE.

Mme LA MAIRE : On passe désormais à la présentation du troisième Plan Lumière de la Ville de Lyon et c'est Madame PASIECZNIK qui nous le présente. Nous avons, pour cela, un petit PowerPoint, une petite présentation.

35. 2023-3138-CMMA7-021 - Approbation du troisième Plan Lumière de la Ville de Lyon

Rapporteure : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Effectivement, présentation du troisième Plan Lumière de la Ville de Lyon. Le premier Plan Lumière date de 1989. Il s'agissait avant tout d'un outil de mise en scène de la ville grâce à la lumière. Puis, en 2004, le deuxième Plan Lumière a travaillé plutôt sur des questions de temporalité, d'ambiance propre à chaque quartier et a intégré les enjeux du développement durable. Depuis 2020, il y a donc un travail qui a été engagé pour l'élaboration d'un troisième Plan Lumière, avec une large concertation pour associer à la fois les habitants par une série de marches nocturnes, le recueil des dires d'experts sur des sujets patrimoniaux, environnementaux, sur l'action sociale, la mobilité, mais aussi échanges avec les acteurs privés de la lumière qui représentent des émetteurs importants de lumière sur la ville. Et puis, bien sûr, tous les acteurs des politiques publiques d'aménagement et de développement. À partir de là, trois valeurs fondatrices ont été retenues pour ce nouveau Plan Lumière.

Une première valeur qui reste quand même les fondements initiaux du Plan Lumière, une lumière de qualité pour l'ensemble du territoire. Une deuxième valeur autour d'une écriture lumière sobre, qui doit aussi intégrer l'obscurité comme une composante à part entière de ce Plan Lumière, et qui doit aussi prendre en compte les questions de santé, de biodiversité et de confort, puisqu'on sait que la lumière a effectivement un impact important sur la biodiversité, mais aussi sur la santé humaine. Une troisième valeur de ce plan, la citoyenneté, c'est-à-dire travailler avec les citoyens et plus largement l'ensemble des acteurs privés pour mettre en œuvre ce Plan Lumière.

Brièvement, puisqu'on ne va pas rentrer dans le détail. Les deux premiers Plan Lumière n'avaient effectivement pas de plan d'actions spécifique. Il s'agissait vraiment de cadre d'intervention par rapport à la politique lumineuse de la Ville de Lyon. Là, l'idée, c'est bien qu'il y ait un plan d'actions qui sera aussi enrichi au fur et à mesure de la mise en œuvre de ce plan avec des thématiques : « transformer la lumière urbaine », « développer la gouvernance de la qualité de la lumière » – qui rejoignent les valeurs que je vous avais représentées –, « protéger la biodiversité », « poursuivre les économies d'énergie », « favoriser la participation citoyenne », « stimuler la création et l'innovation », et puis « assurer la sécurité et le confort dans l'espace privé ». Voilà ces différents volets avec, à chaque fois, des questions de transmission, de fédération des acteurs autour de ces différents axes et puis d'évaluation. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. On pourra mettre le PowerPoint avec le procès-verbal du conseil d'arrondissement, comme cela on pourra le lire un peu plus précisément. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Monsieur ORGOGOZO.

M. ORGOGOZO : Oui, merci. Alors, pour ma part, c'est avec regret que je vais voter contre ce texte et je souhaite donc expliquer pourquoi. Regret car le sujet de l'éclairage nocturne et de la pollution lumineuse est un sujet que je porte depuis désormais deux ans et demi, que ce soit en rédigeant un document de synthèse sur le sujet, en assistant à toutes les réunions du Plan Lumière – sauf la dernière où je n'ai pas été convié à temps – et en faisant des remarques et propositions d'amélioration, etc. Malgré cela, je suis assez déçu du résultat et donc, quelques griefs sur le fond mais aussi la forme.

Concernant le fond, la littérature scientifique identifie la pollution lumineuse comme l'une des causes principales de l'extermination massive des insectes, potentiellement la deuxième d'ailleurs, juste après les insecticides. Je parle bien d'extermination massive car ces 20 dernières années, les populations d'insectes ont vu leur effectif chuter de 70 %. On ne peut donc pas être contre l'utilisation de produits sanitaires et en même temps négliger la pollution lumineuse. Ce n'est tout simplement pas cohérent. Cette pollution vient d'environ 50 % de l'éclairage public et la Ville de Lyon a donc une marge de manœuvre considérable pour préserver ce qu'il reste de biodiversité et ainsi protéger notre capacité alimentaire future. Dans la version actuelle du texte, il n'est quasiment pas fait mention de ce sujet, ou alors à la marge, cela a été rajouté récemment et suite, notamment, à mes nombreuses remarques ainsi que celles d'autres élus. Cela ne fait d'ailleurs pas partie non plus des valeurs fondatrices mentionnées. Pourtant, d'après les estimations, c'est environ 150 insectes qui meurent chaque jour en saison estivale par point lumineux, d'après la LPO du moins. Pour Lyon, cela fait donc 12 millions d'insectes tués chaque jour en été. Évidemment, je n'ai parlé que des insectes mais cela est délétère aussi pour les oiseaux. Je rappelle d'ailleurs que Lyon est sur une trajectoire migratoire importante. Mais aussi les humains, puisque cela dérègle chez nous également certains cycles biologiques. Il s'agit donc bien d'une pollution dont ce plan n'a pas du tout pris conscience de l'ampleur. Il est tout de même explicitement dit que l'on va améliorer la nuit ordinaire grâce à une lumière de qualité. Il faut une souplesse intellectuelle que je n'ai pas pour arriver à concilier cette phrase avec la lutte contre l'extermination des insectes.

Mon deuxième grief concerne l'extraordinaire flou. Je comprends bien qu'un plan est censé être une lettre d'intention qui ne rentre pas dans les détails. Mais enfin, là, c'est plutôt du survol qui passe plus de temps dans les envolées lyriques sur la qualité de la lumière, qu'à vraiment définir ce dont on parle. Ce plan brasse de nombreux sujets, mais sans les hiérarchiser, ni même sans dire comment chacun pourrait être suivi ou évalué. Pour moi, un plan se doit de donner les grandes lignes et surtout expliquer comment arbitrer les inévitables conflits d'usages. Par exemple, entre la lutte contre la cacolumie et la volonté d'écrire une partition lumineuse de qualité. Or, cela n'est absolument pas esquissé et, au-delà de ce qui est écrit dans ce plan, je sais que pour l'instant, les réflexions sur ce sujet n'ont quasiment pas eu lieu. Ensuite, il est beaucoup fait mention de sobriété énergétique. Alors là, cela me coûte de le dire car je suis généralement le pénible de service qui demande de calculer les empreintes carbone. Mais s'il y a un sujet sur lequel ce n'est vraiment pas fondamental, c'est bien celui-là. C'est dommage car c'est pile celui qui est mis en avant. Lyon consomme chaque année environ 30 GWh pour l'éclairage, soit environ 2 kg de CO₂ par habitant et par an, quand un Lyonnais émet environ 10 tonnes de CO₂ par an, soit 50 000 fois plus. Alors, je soutiens toujours la sobriété énergétique, mais sur ce sujet, ce n'est pas le principal. Et que Lyon ait acheté des bons pour se garantir d'être alimentée en électricité dite « renouvelable », cela ne change pas la léthalité des points lumineux. Par ailleurs, le nombre de points lumineux augmente d'environ 1 500 chaque année. Le Plan mentionne d'ailleurs fièrement l'avoir augmenté de 85 % depuis 1989, en ayant pourtant baissé la consommation. Après ce que je viens d'expliquer sur la léthalité pour les insectes, je crois qu'on voit bien qu'il n'y a pas matière à s'enorgueillir d'arriver à installer plus de points lumineux que d'arbres car, sauf erreur, à mi-mandat, nous en sommes à 1 222 arbres par an installés par la Ville. Cela montre donc bien que l'ancienne boussole utilisée dans le précédent Plan est mauvaise et qu'il est important d'en définir une nouvelle, correcte, qui prenne sérieusement la

biodiversité en compte et, de ce que j'ai vu en réunion, on n'y est pas encore. D'un point de vue législatif, enfin, je tiens aussi à souligner que la Ville de Lyon ne respecte pas la loi depuis 2018, et a d'ailleurs déjà été condamnée en décembre 2020 pour ses impacts sur la santé humaine. Pourtant, mettre Lyon en conformité avec la loi n'est pas abordé ni même vraiment pris en compte lorsque j'en fait la remarque. Alors, je ne vais pas être trop long donc je vais arrêter là pour le fond.

Concernant la forme, je ne comprends pas la volonté de se précipiter. La dernière réunion du Plan Lumière a eu lieu le 5 avril et, malgré mon absence, j'ai fait remonter de nombreux points que d'autres élus partagent et appuient. Je comprends tout à fait qu'il faille du temps pour mûrir ces questions plus compliquées qu'il n'y paraît au premier abord. Et je ne doute même pas que cela puisse converger en quelques mois sur un travail que je trouve vraiment de bonne qualité. Cela notamment grâce à l'implication de quelques élus que je tiens à remercier ici, mais que j'ai pas mal embêtés ces derniers jours quand j'ai découvert que le Plan terminait en délibération beaucoup trop tôt selon moi. Je comprends également qu'il y ait parfois des impératifs de calendrier, mais je pense qu'un Plan qui engage Lyon sur environ 15 ans et que les administrés n'attendent probablement pas avec une impatience débridée, ne doit pas être contraint par des dates de fin de contrat de chefs de projets ou autres. Je fais partie de ceux qui n'ont pas compris la volonté du Gouvernement de voter à un moment que je considère inopportun la réforme des retraites. Je ne comprends donc pas plus le calendrier de cette délibération pour les mêmes raisons. Je ne comprends également pas ce qui s'est passé pendant deux ans et demi puisque ces remarques je les porte et les partage avec l' élu à la Ville et la direction concernée depuis même avant le début de la réflexion sur le nouveau Plan Lumière, puisque je les ai contactés en octobre 2020 pour aborder ces questions sitôt élu. Alors oui, ce Plan ne va pas dans le mauvais sens, il est de toute façon trop flou pour cela. Mais ce n'est clairement pas à la hauteur d'un engagement sur 15 ans, même avec des clauses de revoyure. Et, au-delà du contenu qui serait améliorable relativement rapidement en plus, je déplore la façon dont cela a été traité. Le manque de concertation et de sérieux dans le travail collaboratif, ainsi que la précipitation, sont pour moi deux erreurs qui ne sont pas graves, mais uniquement si elles ne se reproduisent pas.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Madame PASIECZNIK rapidement pour vous répondre.

Mme PASIECZNIK : Oui, je ne vais pas chercher à répondre. Je partage une partie de ce qu'a dit M. ORGOGOZO. C'est vrai qu'on a envie d'aller plus vite, plus loin. Voilà. On part de loin en termes de quand on compare au premier Plan Lumière donc, effectivement, on aimerait... Et je pense qu'il faudra que, collectivement, on travaille à ce que ce plan d'actions soit affiné, précisé, que la gouvernance permette aussi d'avoir des évaluations régulières. On est d'accord qu'il faut aller vite sur ces sujets. Voilà. On ne peut que progresser et je pense qu'on peut aussi remercier M. ORGOGOZO d'être l'aiguillon pour avancer sur ces sujets. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci.

Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté avec une voix contre.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Vote contre : M. ORGOGOZO.

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons avec vous, Monsieur MIACHON DEBARD, sur la Charte lyonnaise du ravalement. Je vous en prie.

36. 2023-3236-CMMA7-034 - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône - Approbation d'une Convention pour la révision de la Charte lyonnaise du ravalement

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

CA du 2 mai 2023

M. MIACHON DEBARD : Merci. La Ville de Lyon, au titre de ses compétences en matière de cadre de vie, a toujours été attentive à l'entretien des bâtiments qui la composent. Ceci participe à la qualité de l'espace public, à la préservation et à la mise en valeur des patrimoines, ainsi qu'au maintien de l'habitat sain et qualitatif dans notre ville. Dans ce cadre, la Ville de Lyon a mis en place dès 2012, en partenariat avec les principaux acteurs des travaux de ravalement, la Charte lyonnaise du ravalement destinée à faciliter la conduite d'opérations, encore une fois, qualitatives. 2012, cela commence un petit peu à remonter. Il a donc été convenu de réviser la charte pour afficher les mêmes objectifs qu'avant mais renforcer également les exigences en matière de transition énergétique et d'intégrer un retour d'expérience de ces dix dernières années sur l'utilisation de cette charte. Pour ce faire, la Ville de Lyon souhaite s'appuyer sur les compétences et l'expérience du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement pour la bonne réalisation de cette mission. Cela implique une participation de notre Ville à la hauteur d'un montant de 8 000 euros. Ce montant que nous vous soumettons ce soir à votre approbation.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet. Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et, si vous le voulez bien, Monsieur VOITURIER, vous allez nous présenter les trois rapports concernant les garanties d'emprunt en même temps.

- 37. 2023-3425-CMMA7-001 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 55 350 € relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement situé 126, Avenue Berthelot à Lyon 7^e**
- 38. 2023-3995-CMMA7-043 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL**
- 39. 2023-3992-CMMA7-044 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social- Adaptation du montant de l'opération 60059013 « Production de logement social 2021-2026 » - Affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Exactement. Cela va aller vite. C'est pour soutenir 12 opérations qui sont portées par huit bailleurs et qui concernent 344 logements. Sous forme de garantie d'emprunt pour l'un de ces logements et sous forme de subvention pour les autres logements. Juste souligner deux aspects. D'abord, qu'il s'agit de logements sociaux très sociaux puisqu'on est dans la configuration de logements plus des PLAI. L'autre élément, c'est que la moitié de ces 350 logements relèvent de la construction neuve, qui sont faites dans nos territoires de projets, la ZAC des Girondins et le PUP Duvivier-Cronstadt. Et le fait que ces constructions neuves soient réalisées en maîtrise d'ouvrage directe par les bailleurs sociaux permet de préserver voir de développer leurs savoir-faire professionnels, ce qui est une excellente chose. Ce qu'il faut retenir, c'est 350 logements pour 1 million d'euros. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Donc, on va voter un par un ces rapports.
On commence par le 4044.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Ensuite, on passe au 5161.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Désormais, le 5185.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ **Ne participe pas au vote : Mme VACHER.**

Mme LA MAIRE : Je vous remercie et nous poursuivons avec vous,
Monsieur MIACHON DEBARD, et les trois rapports suivants qui concernent le PUP Duvivier-Cronstadt.

- 40. 2023-3091-CMMA7-037 - Lyon 7^e - Projet Urbain Partenarial Duvivier-Cronstadt - Autorisation de signature d'un avenant n° 1 à la convention de Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Indivision Duval Aménagement/Vilogia - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon**
- 41. 2023-3094-CMMA7-038 - Lyon 7^e - Projet Urbain Partenarial Duvivier-Cronstadt - Autorisation de signature d'un avenant n° 1 à la convention de Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la SCI BERTHELOT**
- 42. 2023-3234-CMMA7-035 - Lyon 7^e - Projet Urbain Partenarial Duvivier-Cronstadt - Autorisation de signature d'un avenant n° 1 à la convention de Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la société Patriarc**

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : On va essayer le même exercice afin d'accélérer un petit peu notre ordre du jour, puisque les trois suivants sont liés au même sujet, c'est-à-dire à l'avenant n° 1 du Projet Urbain Partenarial Duvivier-Cronstadt. Pour rappel, un renouvellement urbain quand même d'ampleur, 4,5 hectares qui ont réuni des programmations de logement, bien sûr, sociaux mais également d'accession libre, de commerces, de locaux d'activité et, vous vous en rappellerez, d'équipements scolaires et de petite enfance. C'est, également, trois nouvelles voiries, une placette et tout le réseau, dont on parle assez peu mais qui a, quand-même, un coût puisque quand on relie activités et logement, il faut, bien-sûr, développer l'ensemble du réseau, qu'il soit électrique ou sanitaire.

Pour rappel, le cadre d'un PUP, d'un Projet Urbain Partenarial, oblige les promoteurs qui réalisent les logements et locaux de participer au financement de toutes ces infrastructures et superstructures publiques. Comme tout le monde a pu constater que ce nouveau quartier a, quand même, bien avancé – si vous ne l'avez pas encore fait, je vous invite à y passer, c'est intéressant de le voir sortir –, il a été jugé nécessaire de réévaluer notamment les budgets des participations provisionnelles qui ont besoin d'une mise à jour. J'ai fait une petite synthèse parce

que le dossier est quand même assez épais. Si vous voulez plus de détails, je vous invite à vous y référer.

Concernant la délibération 4742. La délibération concerne la société Lyon Duvivier 1. Le cadre de la participation au profit de la Ville de Lyon passe de 93 280 euros à 91 360. Cette évolution est liée à la fois à la diminution du coût d'acquisition du foncier et à l'actualisation, à la baisse, des coûts d'extension du réseau électrique.

La délibération 5031 va concerner, cette fois-ci, l'indivision Duval et Vilogia. La participation au profit de la Ville de Lyon passe de 2 262 287 € à 1 691 340 €. Cette diminution est liée à la diminution du coût de réalisation du groupe scolaire Frida Kahlo, à l'ajustement du coût d'acquisition du foncier de la placette devant ce même groupe scolaire, à la correction, à la baisse, du coût de l'extension du réseau électrique. Il n'y qu'une seule augmentation à noter, qui ne vient pas inverser la tendance pour autant, c'est l'augmentation du prix d'acquisition de la crèche liée aux récentes et fortes augmentations des coûts de construction que l'on connaît.

Enfin, la délibération 5038 concerne la société SCI Berthelot. La participation au profit de la Ville de Lyon passe de 899 677 € à 855 040 €. Cette diminution est liée, un peu comme la précédente, à la diminution du coût de la réalisation du groupe scolaire Frida Kahlo, à l'ajustement des coûts d'acquisition du foncier de la placette attenante, à la correction, à la baisse, des coûts de l'extension du réseau électrique, également à l'augmentation du prix d'acquisition de la crèche pour les coûts de construction, et la petite subtilité de cette partie c'est que va se substituer, dans ce même avenant, à la société SCI Berthelot, la société Eiffage immobilier.

J'espère que vous aurez, toutes et tous, retenu l'ensemble de ces données et je vous souhaite un bon vote.

Mme LA MAIRE : Merci. Je reprends la main pour le vote. On va les passer une par une. Pour le rapport 5031. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le rapport 5038. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le rapport 4989. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On reste dans le PUP Duvivier-Cronstadt autour de l'école Frida Kahlo avec vous, Madame LÉCLUSE.

43. 2023-3178-CMMA7-027 – « Groupe scolaire Duvivier-Cronstadt - Construction » - Opération n° 07168001 - 146 avenue Berthelot à Lyon 7^e - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché n° M2838 Lot n° 17 Espaces verts

Rapporteuse : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Oui, en effet. Il s'agit d'une délibération qui porte sur les espaces verts du futur groupe scolaire Duvivier-Cronstadt, mais qu'on connaît bien sous le nom maintenant de Frida Kahlo. Il s'agit d'augmenter un petit peu les budgets pour permettre la mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie, en prévision des futurs arrêtés sécheresse et pour pouvoir continuer d'arroser les jardinières dans les différentes cours de cette école, et aussi d'arroser les plantes grimpantes qui vont petit à petit recouvrir les murs. L'occasion, enfin, de vous rappeler que cette école ouvre bien en septembre 2023, qu'elle est en finalisation, en livraison, comme on dit. Et donc, des premières réunions de présentation auront lieu dès la fin de ce mois de mai et début juin pour présenter l'école. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE.
Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Non.
Je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe à vous, Madame GRIES, avec le rapport 4663.

44. 2023-2975-CMMA7-022 – « Établissement d'accueil du jeune enfant Chevreul » - Réaménagement intérieur et mise en conformité - 78 rue Chevreul à Lyon 7^e - Opération n° 07022515 - Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20002

Rapporteure : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Dans le cadre de la rénovation énergétique et de l'amélioration thermique des bâtiments, la Ville de Lyon va rénover l'établissement d'accueil du jeune enfant Chevreul, implanté dans un bâtiment construit dans les années 80. L'EAJE va ainsi notamment bénéficier d'une isolation intérieure performante et de l'installation d'une centrale de traitement d'air pour assurer une qualité d'air intérieur optimale, vitale pour les enfants qui inhalent deux fois plus d'air que les adultes, relativement à leur poids, bien sûr, et dont la capacité à éliminer les substances toxiques est plus faible. Accueillir des enfants en bas âge requiert un aménagement à la fois fonctionnel, propice au développement psychomoteur et sécurisé. Tous ces travaux vont entraîner la fermeture de la crèche, mais les 40 enfants seront accueillis pendant toute la durée des travaux dans les bâtiments situés dans le parc Blandan, à six minutes à pied de l'EAJE. Lieu validé, bien entendu, par la PMI (Protection maternelle infantile). La Ville de Lyon a à cœur d'offrir de bonnes conditions d'accueil dans ses structures petite enfance. Les travaux de grande envergure qui vont être entrepris, conformément aux normes en vigueur, vont être l'occasion de revoir l'organisation afin d'améliorer les conditions fonctionnelles d'accueil et de travail des agents. Cette rénovation complète, avec comme objectif de concilier confort, santé des enfants et empreinte carbone, marque donc un nouveau départ pour l'établissement. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non.
Je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame GRIES et les défibrillateurs du rapport 4082.

45. Approbation d'une convention de groupement de commande entre la ville de Lyon et le CCAS pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs

Rapporteure : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Alors, je n'ai pas de transition si ce n'est que la santé. En France, chaque année, on dénombre plus de 50 000 personnes qui décèdent prématurément d'un arrêt cardiaque soit, pour avoir un ordre de grandeur, la population totale d'Arles ou du 5^e arrondissement de Lyon. Les arrêts cardiaques tuent quatre fois plus que les accidents de la route et trois fois plus que les incendies. Surtout, c'est un sujet qui nous concerne tous et toutes, qui concerne nos amis, les membres de nos familles, nos collègues de travail. La moyenne d'âge des victimes est d'environ

60 ans — je ne vais pas revenir sur la réforme des retraites — et de 40 ans pour les sportifs. Le taux de survie n'est actuellement que de 5 %, ce qui est extrêmement faible car, pour sauver une victime, le délai est de seulement quatre minutes alors que les secours mettent 10 à 20 minutes pour arriver, selon les territoires. Mais c'est la première cause de mortalité évitable. C'est un accident auquel nous pouvons survivre, notamment car, la plupart du temps, un témoin est présent et peut agir vite, avec des gestes qui sauvent. Appeler, masser, défibriller, en attendant la venue des secours. Quatre victimes sur cinq survivent à un arrêt cardiaque et ont bénéficié de ces gestes simples. Lyon s'engage, notamment en respectant la loi de 2018 qui rend obligatoire la présence des défibrillateurs automatisés externes dans les ERP (Établissements recevant du public). Au nombre de 114 en 2020, la Ville de Lyon compte aujourd'hui 386 défibrillateurs. Toutes les mairies d'arrondissement, les piscines, les patinoires, les principaux établissements culturels et sportifs, les postes de police municipaux et les grands parcs sont ainsi équipés. Elle s'engage aussi à travers la semaine des gestes qui sauvent, organisée avec la Fédération française de cardiologie, qui aura lieu cette année, dans pas très longtemps, du 9 au 13 mai, dont l'objectif est de former un maximum de Lyonnais et de Lyonnaises à ces gestes. Vous pourrez donc, dans le 7^e arrondissement, toute la journée du mercredi 10 mai, voir des démonstrations de sauvetage et de la chaîne des secours de la prise en charge de la noyade, organisées par les maîtres-nageurs sauveteurs de la Ville avec le soutien des sapeurs-pompiers, et samedi 13 mai, vous former en deux heures aux gestes qui sauvent dans la caserne de Rochat de Gerland. N'hésitez pas à regarder le programme sur le site de la Ville de Lyon. Je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ? Oui.

Allez-y, Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. Madame GRIES, *a priori*, vous maîtrisez bien le sujet des défibrillateurs. Est-ce que vous pourriez nous rappeler et rappeler aux administrés, je sais qu'il y a des applications, ou une application qui indique la proximité des défibrillateurs et je pense que c'est pas mal de communiquer là-dessus parce que cela peut effectivement éviter des décès. Moi je ne la connais pas cette application. Il y en a peut-être une pour Lyon, donc ce serait peut-être pas mal de communiquer là-dessus.

Mme GRIES : Alors, il y a un site internet, effectivement. Sur la ville, vous tapez « défibrillateurs ville de Lyon », vous trouvez les endroits où sont posés les défibrillateurs. Sauf erreur de ma part, je ne suis pas sûre que ce soit mis à jour, mais je vais peut-être laisser Céline répondre. Elle saura plus que moi.

Mme LA MAIRE : Mme DE LAURENS, allez-y.

Mme DE LAURENS : Oui, merci. Merci, Madame l'Adjointe, pour cette présentation fort intéressante et pour la question qui me permet de compléter en disant qu'effectivement, on avait, avant 2019, 114 défibrillateurs ; là, on a quand même fait x3. La question de la visibilité sur là où sont les défibrillateurs est un vrai sujet, et c'est pour cela qu'on travaille avec... L'application s'appelle CartoGeo Lyon – c'est un peu technique, désolée – qui vient s'implémenter sur un site national qui s'appelle Géo'DAE. C'est le lien entre les deux qui n'est pour l'instant pas automatique, mais cela devrait être fait d'ici la fin du mois de mai. Il y a vraiment un travail de mise à jour qui est en cours et qui permettra sur n'importe quelle plateforme... Parce qu'en fait, il y a énormément de sites. Si vous tapez « crise cardiaque défibrillateurs Lyon », il y a plusieurs propositions. Mais toutes sont répercutées sur la même base d'information data qui est justement Géo'DAE et qui va être maintenant connectée à notre CartoGeo Lyon. Voilà. J'espère que j'ai été suffisamment précise.

Mme LA MAIRE : Cela m'a l'air. C'est bon pour vous, Madame BREUIL ? Oui. Bon, parfait. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe aux illuminations de Noël 2022 avec vous, Monsieur ESCARAVAGE. Sans transition non plus.

46. 2023-3198-CMMA7-029 - Illuminations 2022 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 10 737 euros

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Sans transition aucune. C'est une délibération traditionnelle qu'on passe tous les ans, qui consiste à verser le solde des subventions pour les illuminations de fin d'année qui ont eu lieu à Noël dernier. Pour le 7^e arrondissement, il y a un reliquat de subvention de 3 672 euros à verser à l'association Quartier Chevreul pour les illuminations de la rue Chevreul. Voilà. Je vous demande de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais au dernier rapport de ce conseil d'arrondissement sur la dérogation relative à la saisie des plaques d'immatriculation dans le cadre du stationnement payant. Allez-y, Monsieur MONOT.

47. 2023-2893-CMMA7-028 - Dérogation relative à la saisie des plaques d'immatriculation dans le cadre du stationnement payant sur voirie

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Effectivement, c'est une délibération assez technique mais que je vais vous présenter dans ses moindres détails pour finir ce conseil d'arrondissement. Vous le savez, dans le cadre de ses compétences de gestion de la politique de stationnement et de son dispositif de stationnement payant sur voirie, nous devons, à Lyon, saisir nos plaques d'immatriculation des véhicules à stationner. C'est obligatoire lors de l'achat de ticket, de droit ou d'abonnement de stationnement depuis 2018. Cette collecte des numéros de plaque d'immatriculation est nécessaire au paiement de la redevance de stationnement sur voirie, aussi pour le contrôle du stationnement payant et pour l'application des forfaits post-stationnement. Néanmoins, comme toute collecte de données, elle constitue un traitement de données à caractère personnel au sens de la loi Informatique et Libertés, et également au sens du Règlement général sur la protection des données, le fameux RGPD que vous connaissez toutes et tous. De ce fait, la Commission Nationale d'Informatique et Libertés (la CNIL) a informé les services de l'État sur l'insécurité juridique pesant en l'état sur les collectivités ayant mis en place ce dispositif avec saisie des plaques d'immatriculation. Le Conseil d'État et le ministère chargé des Transports se sont penchés sur la question et ont invité les autorités concernées – donc nous, les communes – à prendre cette délibération que je vous présente ce soir afin de clarifier le dispositif et donc, d'écarter le droit des usagers du stationnement sur voirie à s'opposer à la saisie du numéro de plaque d'immatriculation. Cette délibération identique est prise dans de nombreuses villes en France. Elle a déjà été prise dans les villes comme Montpellier ou Nantes, par exemple. En application du RGPD, cette dérogation est justifiée par l'importance du stationnement payant pour le bon fonctionnement de la Ville et pour l'atteinte des objectifs poursuivis par la politique de mobilité, ainsi que par le besoin fort de recouvrement des recettes

publiques. La limitation aux droits garantis par le RGPD concerne uniquement le droit d'opposition des usagers au traitement du numéro d'immatriculation de leur véhicule. Mais les garanties destinées à prévenir les abus, ou l'accès ou le transfert illicites des données concernées sont décrites en détail dans la délibération, vous pourrez la retrouver. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ?
Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Nous en avons donc fini avec notre ordre du jour. Je n'ai pas reçu de question orale, donc je lève la séance. Je vous remercie toutes et tous pour votre participation à ce conseil et vous donne rendez-vous le mardi 13 juin, à 18 h 30, pour le prochain conseil. Bonne soirée à toutes et à tous.